

# LE LIEN

VIE MUNICIPALE p.3-19



VIE SCOLAIRE p.11 & 14



VIE CULTURELLE p.19



VIE ASSOCIATIVE p.19 & 20



VIE INTERCOMMUNALE p.20-22



VIE PRATIQUE p.22



## Dossier

**"Les Arts 2 Rues"**  
le 28 mai 2011

p.12-13

## Edito



*Madame, mademoiselle, monsieur,*

*Après un hiver peu généreux en précipitations, le printemps exceptionnellement sec a compromis définitivement pour cette année, le remplissage des réserves nécessaires.*

*C'est la raison pour laquelle, la préfecture d'Ille et Vilaine a mis le 25 mai dernier, le département en alerte sécheresse, réglementant ainsi la consommation d'eau. L'arrêté du Préfet est publié sur le site internet de la Commune et dans votre bulletin à « Vie pratique » vous avez une plaquette d'information sur les bons réflexes en matière d'économie d'eau.*

*Le 28 Mai dernier, la fête « Les Arts 2 Rues » a connu un beau succès. La Municipalité et les associations de Lassy ont donc décidé de reconduire cet événement annuel. Cette journée festive avec une météo idéale, a permis aux jeunes et aux moins jeunes de se retrouver nombreux, c'était là l'un des buts de cette manifestation.*

*Comme vous l'aurez sûrement vu, le jardin public a été ouvert. Il sera progressivement étoffé de nouveaux mobiliers urbains, et de jeux pour les enfants. D'ores et déjà, l'appropriation de l'espace s'effectue, et je l'espère, deviendra à terme, un lieu de rencontre et de convivialité.*

*Les travaux du restaurant scolaire ont également commencés. Après les quelques difficultés rencontrées sur un terrain particulièrement rocheux. Les travaux de maçonnerie devraient avoir lieu très prochainement, et se prolongeront tout l'été.*

*La date de livraison de l'ouvrage est toujours prévue au quatrième trimestre 2012.*

*Au Ritoir, les travaux de réhabilitation du site vont continuer. Un chemin d'accès a été empierré afin de permettre aux entreprises d'acheminer les matériaux de construction. Par la suite, un chemin d'interprétation, du centre de Lassy au moulin du Ritoir sera créé.*

*Enfin, concernant la réforme des collectivités locales, la commune de Lassy s'est exprimée clairement contre la proposition du Préfet, quant à une fusion de l'ACSOR et de l'EPCI de Maure de Bretagne, mais en laissant également la porte ouverte pour une coopération renforcée, notamment en s'appuyant sur la structure du pays des vallons de vilaine, et en proposant d'imaginer le développement de services sur la surface desservie par le SMICTON du NAR. Cette politique pragmatique est susceptible de permettre à terme des rapprochements, sans pour autant compromettre les prospérités des communes de l'ACSOR.*

Le Maire

Directeur de la publication	D. LE CHÉNÉCHAL
Rédacteur en chef	V. LE DUC
Comité de rédaction	commission communication
Tirage	600 exemplaires
Impression	Imprimerie CREA PRINT



### PARUTION DU PROCHAIN BULLETIN

Parution du prochain bulletin d'Octobre 2011 semaine du 3 octobre 2011. Les articles pour Le Lien n°114 sont à déposer en Mairie ou à envoyer par e-mail : [adjoint3.lassy@orange.fr](mailto:adjoint3.lassy@orange.fr) pour le 2 Septembre 2011. La commission demande que les articles soient de 15 à 20 lignes maximum, accompagnés éventuellement soit d'un logo, d'une image, ou d'une ou plusieurs photos. Les informations associatives (textes et photos) sont éditées sous l'entière responsabilité de leurs auteurs. La lecture du LIEN est assurée par le comité de rédaction.

## LA VIE MUNICIPALE

### Horaires d'été de la mairie du 9 juillet au 20 août



Lundi	9h00 - 12h00	15h00 - 18h00
Mardi	9h00 - 12h00	15h00 - 18h00
Mercredi	9h00 - 12h00	
Jeudi	9h00 - 12h00	15h00 - 18h00
Vendredi	9h00 - 12h00	15h00 - 18h00

### Comptes Rendus des Conseils Municipaux

Nous vous rappelons que les comptes rendus complets des réunions sont disponibles à l'accueil de la mairie et sur le site internet de la commune.

#### Principales délibérations adoptées par le conseil municipal du 26 mars 2011

• **MARCHÉS PUBLICS : restaurant municipal – attribution de lots**

La commission d'appel d'offres s'est réunie le jeudi 24 mars 2011 en mairie pour effectuer l'analyse des offres pour le choix des titulaires des lots « n°1 : VRD » et « n°2 : Gros œuvre », du marché retenu.

**Règlement de Consultation :** Prix 40% et Technique 60% - Note coût = coût le plus bas / coût entreprise \* 0,4  
Note technique = Nombre de points \* 0,6

**Lot n°1 : Voirie – Réseaux – Divers**

L'estimation par l'architecte de ce lot est de 51 900,00 € H.T. ; 8 entreprises ont remis une offre jugées recevables.

L'entreprise SAUVAGER avec une offre à 64 543,09 € ayant obtenu le meilleur classement, est retenue comme titulaire du marché.

**Lot n°2 : Maçonnerie**

L'estimation par l'architecte de ce lot est de 170 232,00 € H.T. ; 7 entreprises ont remises une offre jugées recevables.

L'entreprise CGR avec une offre à 154 391,15 € ayant obtenu le meilleur classement, est retenue comme titulaire du marché.

#### Principales délibérations adoptées par le conseil municipal du 21 avril 2011

• **N°11.18.08. : MARCHÉS PUBLICS : restaurant municipal – attribution de lots**

La commission d'appel d'offres s'est réunie le mardi 19 avril 2011 en mairie pour effectuer l'analyse des offres pour le choix des titulaires des lots 3-4-5-6-8-10-12, du marché retenu.

**Règlement de Consultation :** Prix 40% et Technique 60% - Note coût = coût le plus bas / coût entreprise \* 0,4 - Note technique = Nombre de points \* 0,6

Numéro du lot	Nom du lot	Entreprise retenue	Montant H.T.
3	Charpente Bois - Bardages	BILHEUDE (Vitré)	184 601,63 €
4	Étanchéité	SEO (Melesse)	47 741,57 €
5	Menuiseries extérieures aluminium	LEBLANC (Ernée)	53 869,50 €
6	Serrurerie - Mettallerie	DEMY (Ernée)	37 774,22 €
8	Cloisons sèches – Isolation	ARMOR RÉNOVATION (Bréal-sous-Monfort)	44 716,77 €
12	Revêtements de sols scellés et collés	FRANGEUL (Saint-Just)	85 722,63 €
14	Peinture	PÉNIGUEL (Messac)	5 844,76 €

• **FINANCES : Comptes Administratifs Budgets Assainissement et Général**

Monsieur Franck NOËL, 1<sup>er</sup> Adjoint, présente aux membres du Conseil Municipal le compte administratif 2010 du Budget annexe Assainissement collectif de la Commune de LASSY.

Le compte administratif 2010 fait apparaître un montant total de dépenses de 340 643,27 € et un montant total de recettes de 213 715,92 €.

Les dépenses et recettes du budget principal se répartissent entre les sections d'exploitation (fonctionnement) et d'investissement comme suit :

Section	Exploitation	Investissement	Total
Dépenses 2010	82 280,19 €	258 363,08 €	340 643,27 €
Recettes 2010	111 648,35 €	102 067,57 €	213 715,92 €
Résultat de clôture de l'exercice 2010	29 368,16 €	- 156 295,51 €	- 126 927,35 €

Chapitre	Libellé	Total Budget	Réalisé	% Réalisé
DF	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>121 024.00</b>	<b>82 280.19</b>	<b>67.99</b>
011	Charges à caractère général	81 452.00	50 170.76	61.60
022	Dépenses imprévues	7 460.00		
042	Op. d'ordre de transferts entre sections	13 750.00	13 747.50	99.98
66	Charges financières	18 362.00	18 361.93	100.00
RF	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>121 024.00</b>	<b>111 648,35</b>	<b>92.25</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	76 024.00	75237.16	98.97
70	Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	45 000.00	36 411.19	80.91
DI	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>268 932.00</b>	<b>258 363,08</b>	<b>96.07</b>

001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	199 707.00	206 550.84	103.43
020	Dépenses imprévues	3 225.00		
16	Emprunts et dettes assimilées	28 000.00	28 000.00	100.00
23	Immobilisations en cours	38 000.00	23 812.24	62.66
<b>RI</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>268 932.00</b>	<b>102 067.57</b>	<b>37.95</b>
040	Op. d'ordre de transferts entre sections	13 750.00	13 747.50	99.98
10	Dotations, fonds divers et réserves	15 182.00	24 967.00	164.45
13	Subventions d'investissement	240 000.00	60 400.00	25.17
16	Emprunts et dettes assimilées			
23	Immobilisations en cours		2 953.07	

#### Restes-à-Réaliser

Article	Opération	Libellé	Budgété	Réalisé	Restes à Réaliser
<b>Dépenses d'Investissement</b>					
2313		Construction Station Épuration	38 000,00 €	23 812,24 €	14 000,00 €
<b>Recettes d'Investissement</b>					
131		Subvention Station Épuration	240 000,00 €	60 400,00 €	179 000,00 €

La section de fonctionnement fait ressortir un excédent de clôture de 29 368,16 € ;

La section d'investissement dégage un déficit de clôture de 156 295,51 €.

Le compte administratif 2010 dégage un déficit global de clôture de 126 927,35 €.

Ce déficit s'explique par la non perception des soldes des subventions de la station d'épuration et par l'urbanisation de LASSY qui se développe doucement.

**Monsieur Franck NOËL, 1<sup>er</sup> Adjoint, présente aux membres du Conseil Municipal le compte administratif 2010 du Budget principal de la Commune de LASSY.**

Le compte administratif 2010 fait apparaître un montant total de dépenses de 973 274,60 € et un montant total de recettes de 1 312 004,04 € + 543 236,05 € (R001) = 1 855 240,09 €.

Les dépenses et recettes du budget principal se répartissent entre les sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

Section	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses 2010	700 033,64 €	273 240,96 €	973 274,60 €
Recettes 2010	910 237,82 €	945 002,27 €	1 855 240,09 €
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2010</b>	<b>210 204,18 €</b>	<b>671 761,31 €</b>	<b>881 965,49 €</b>

#### Restes-à-Réaliser

Libellé	Budgété	Réalisé	RAR
Total des dépenses d'Investissement	2 821 000,00 €	265 202,91 €	44 100,00 €
Total des recettes d'Investissement	50 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €

Celui-ci, en concordance avec le compte de gestion du receveur municipal, fait apparaître :

✓ Un excédent de clôture de la section de fonctionnement d'un montant de **210 204,18 €**,

✓ Un excédent de clôture de la section d'investissement d'un montant de **671 761,31 €**.

Le résultat global représente donc un excédent global de clôture de **881 965,49 €**.

Chapitre	Libellé	Total Budget	Réalisé	% Réalisé
<b>DF</b>	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>896 087.00</b>	<b>700 033.64</b>	<b>78.12</b>
011	Charges à caractère général	233 337.00	232 986.61	99.85
012	Charges de personnel et frais assimilés	304 900.00	304 172.82	99.76
014	Atténuations de produits	8 000.00	6 783.78	84.80
042	Op. d'ordre de transferts entre sections	30 000.00	29 067.00	96.89
65	Autres charges de gestion courante	113 850.00	113 791.76	99.95
66	Charges financières	15 000.00	12 935.11	86.23
67	Charges exceptionnelles	1 000.00	296.56	29.66
<b>RF</b>	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>896 087.00</b>	<b>910 237.82</b>	<b>101.58</b>
013	Atténuations de charges	20 100.00	36 791.85	183.04
70	Produits des services et ventes diverses	70 950.00	80 417.28	113.34
73	Impôts et taxes	510 900.00	492 605.96	96.42
74	Dotations, subventions et participations	289 022.00	290 951.66	100.67
75	Autres produits de gestion courante	5 000.00	9 338.55	186.77
76	Produits financiers	100.00	12.38	12.38
77	Produits exceptionnels	15.00	120.14	800.93
<b>DI</b>	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>1 681 154.00</b>	<b>273 240.96</b>	<b>16.25</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	31 200.00	31 156.17	99.86
20	Immobilisations incorporelles	17 300.00	12 433.66	71.87
204	Subventions d'équipements versées	24 000.00		
21	Immobilisations corporelles	153 700.00	41 471.50	26.98
23	Immobilisations en cours	1 417 000.00	188 179.63	13.28
<b>RI</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>1 681 154.00</b>	<b>945 002.27</b>	<b>56.21</b>

001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	543 235.00	543 236.05	100.00
040	Op. d'ordre de transferts entre sections	30 000.00	29 067.00	96.89
10	Dotations, fonds divers et réserves	315 919.00	343 509.17	108.73
13	Subventions d'investissement	167 000.00	29 190.05	17.48
16	Emprunts et dettes assimilées	435 000.00		

Monsieur Didier LE CHÉNÉCHAL, Maire, s'étant retiré, conformément à l'article L.2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- D'accepter le compte administratif 2010 du service public d'assainissement collectif de la commune de LASSY ;
- D'accepter le compte administratif 2010 du budget principal de la commune de LASSY

#### • N°11.22.05. : FINANCES : Comptes de Gestion Budgets Assainissement et Général

*Dressé par Monsieur Hervé JACQ, Receveur municipal à Guichen*

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2010,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Considérant les opérations régulières et dûment justifiées :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

les comptes administratifs 2010 de Monsieur Le Maire étant concordant avec les comptes de gestion de la trésorerie, les résultats d'exécution vont être repris à l'occasion des votes de budgets 2011. Les documents Comptes de Gestion sont annexés à la présente délibération

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter le compte de gestion du budget principal dressé par le receveur pour l'exercice 2010, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelant ni observation, ni réserve de sa part pour le budget de la commune de LASSY ;
- D'accepter le compte de gestion du budget annexe Assainissement dressé par le receveur pour l'exercice 2010, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelant ni observation, ni réserve de sa part pour le budget Assainissement de la commune de LASSY ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

#### • N°11.23.05. : FINANCES : Affectation des résultats Budgets Assainissement et Général

Budget Assainissement collectif

Monsieur NOËL, 1<sup>er</sup> Adjoint, rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'excédent de clôture de la section de fonctionnement (d'exploitation) constaté au Compte Administratif de l'année «n» doit être affecté en section de fonctionnement (d'exploitation) ou d'investissement de l'année «n+1» par délibération du Conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'arrêter le résultat de clôture d'exploitation de l'exercice 2010 du Budget assainissement collectif à 29 368,16€ et de l'affecter à l'article R002 de la section d'exploitation ;
- D'arrêter le résultat de clôture de la section d'investissement de l'exercice 2010 du Budget assainissement collectif à - 156 295,51 € et d'affecter ce déficit au financement de la section d'investissement au chapitre D 001 ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document se rapportant à cet objet.

Budget principal commune

Monsieur NOËL, 1<sup>er</sup> Adjoint, rappelle aux membres du Conseil municipal qu'en comptabilité « M14 » l'excédent de fonctionnement constaté au compte administratif doit être affecté en section de fonctionnement ou d'investissement par délibération du Conseil Municipal.

Après constatation du résultat de la section de fonctionnement du compte administratif 2010, le Conseil est invité à affecter les résultats.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'arrêter le résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2010 du Budget Principal à 210 204,18 € et d'affecter cet excédent au financement de la section d'investissement du Budget Primitif 2011 en reprenant ce montant à l'article 1068 ;
- d'arrêter le résultat de clôture de la section d'investissement de l'exercice 2010 du budget principal communal à 671 761,31 € et d'affecter cet excédent à la section d'investissement du Budget Primitif 2011 à l'article R-001 ;
- **D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document se rapportant à cet objet.**

#### • N°11.24.05. : FINANCES : Taux d'imposition

Monsieur NOËL, 1<sup>er</sup> Adjoint, informe le Conseil municipal que le produit fiscal 2011 prévisionnel s'élèverait à 313 311 € avec une stagnation des taux 2010. A savoir (arrondi des taux à deux chiffres après la virgule) :

Taxes	Taux 2011	Bases d'imposition 2011	Produits correspondants
Habitation	14,33 %	1 331 000 €	190 732 €
Foncier bâtis	14,33 %	782 800 €	112 175 €
Foncier non bâtis	40,80 %	25 500 €	10 404 €
<b>Total</b>			<b>313 311 €</b>

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De maintenir les taux d'imposition des trois taxes locales sur le budget principal de la commune de LASSY ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document se rapportant à cet objet.

• N°11.25.05. : FINANCES : Vote Budgets Assainissement et Général

Monsieur NOËL, 1<sup>er</sup> Adjoint, rappelle que le budget primitif est un document prévisionnel annuel qui a le caractère d'acte d'autorisation permettant au Maire d'engager et de liquider les dépenses et couvrir les recettes.

Il est composé de deux sections :

- 1) La section de fonctionnement (exploitation) correspond aux dépenses courantes permettant le bon fonctionnement de la commune (entretien de la voirie, des bâtiments communaux, gestion des services municipaux, remboursement des intérêts de la dette, rémunération du personnel communal, etc.) et fixe les recettes dont peut disposer la commune, notamment les recettes fiscales.
- 2) La section d'investissement correspond d'une part au remboursement annuel du capital de la dette, d'autre part à la mise en œuvre de programmes d'investissements. Le projet de budget primitif 2011 tel qu'il est présenté résulte des travaux avec les membres de la commission finances, du bureau municipal et du Débat d'Orientation budgétaire. Les propositions des services municipaux ont également fait l'objet d'un examen.

Budget primitif Assainissement collectif 2011

Section d'exploitation

Dépenses

Les principaux chapitres du budget primitif de la commune se résument ainsi :

Chapitres - Libellés	Montants en €
011 - Charges à caractère général	41 355,00 €
022 - Dépenses imprévues	0,00 €
06 - Charges financières	17 100,00 €
08 - Dotation aux amortissements	31 913,00 €
<b>DÉPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>90 368,00 €</b>

Section d'investissement - Dépenses

Après avoir présenté les grandes opérations de l'année, les dépenses d'investissement se résument ainsi :

Chapitres	Libellés	Crédits de report	Propositions nouvelles	TOTAL
001	Déficit antérieur reporté	0,00 €	156 296,00 €	156 296,00 €
16	Remboursements d'emprunt	0,00 €	28 000,00 €	28 000,00 €
23	Immobilisations en cours	14 000,00 €	14 000,00 €	28 000,00 €
20	Dépenses imprévues	0,00 €	3 117,00 €	3 117,00 €
<b>Dépenses</b>		<b>14 000,00 €</b>	<b>201 413,00 €</b>	<b>215 413,00 €</b>

Recettes

En investissement, les recettes totales s'élèvent à 215 413,00 €, dont 179 000,00 € de crédits de report (recettes). Les recettes d'investissement se résument ainsi :

Chapitres	Libellés	Crédits de report	Propositions nouvelles	TOTAL
10	Dotations	0,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
13	Subventions d'investissement	179 000,00 €	500,00 €	179 500,00 €
16	Emprunt et dette assimilée	0,00 €	0,00 €	0,00 €
28	Amortissement des immobilisations	0,00 €	31 913,00 €	31 913,00 €
<b>Dépenses</b>		<b>179 000,00 €</b>	<b>36 413,00 €</b>	<b>215 413,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter le vote de la section d'exploitation du budget assainissement 2011 de la commune de LASSY s'équilibrant à hauteur de 90 368,00 € ;
- D'accepter le vote de la section d'investissement du budget assainissement 2011 de la commune de LASSY s'équilibrant à hauteur de 215 413,00 € ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document se rapportant à cet objet.

Budget primitif commune 2011

Section de fonctionnement

Dépenses

En section de fonctionnement, les dépenses totales s'élèvent à 892 545 €, elles se décomposent en opérations d'ordre pour 219 230 € (virement à la section d'investissement + amortissements) et en opérations réelles pour 672 545 €. Les principaux chapitres du budget primitif de la commune se résument ainsi :

Chapitres - Libellés	Montants en €
011 - Charges à caractère général	235 360,00 €
012 - Charges de personnel	307 985,00 €
014 - Atténuation de produits	6 500,00 €
022 - Dépenses imprévues Fonctionnement	770,00 €
023 - Virement de la section d'investissement	190 000,00 €
042 - Opération d'ordre entre section	29 230,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	107 700,00 €
66 - Charges financières	14 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00 €
<b>DÉPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>892 545,00 €</b>

Les ressources de la commune proviennent des produits des services municipaux, des contributions directes (taxe d'habitation et taxes foncières), des dotations, des subventions et participations et des produits de gestion courante.

Section d'investissement

Dépenses

En investissement, les dépenses totales s'élèvent à 1 621 074,00 €. Après avoir présenté les grandes opérations de l'année, les dépenses d'investissement se résument ainsi :

Chapitres	Libellés	TOTAL
001	Excédent 2010	671 760,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	190 000,00 €
10	Dotations	284 904,00 €
13	Subventions d'investissement	62 780,00 €
16	Emprunt et dette assimilée	382 400,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	29 230,00 €
<b>Recettes</b>		<b>1 621 074,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter le vote de la section de fonctionnement du budget primitif 2011 de la commune de LASSY s'équilibrant à hauteur de 892 545,00 € ;
- D'accepter le vote de la section d'investissement du budget assainissement 2011 de la commune de LASSY s'équilibrant à hauteur de 1 621 074,00 € ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document se rapportant à cet objet.

• N°11.26.05. : FINANCES : Maintenance éclairage public

Le contrat de maintenance de l'éclairage public arrivant à son terme, la commission finances a étudié 2 propositions de contrats.

Proposition SDE :

- 1 visite annuelle d'entretien préventif avec vérification et entretien des parties électriques des installations (armoires et appareils de commande, luminaires),
- Remplacement des sources en fonction de la durée d'utilisation effective de l'éclairage,
- Entretien curatif en cas de défaillance ponctuelle,
- Rapport informatique de chaque intervention,
- Cartographie des installations,
- 1 rapport annuel avec si besoin un avis technique,

Coût : 20,00 € par point lumineux soit 274,00 x 20,00 = 5 480,00 €

Proposition de l'entreprise ETDE :

- 3 visites de contrôle par an (précédant les changements d'horaire hiver-été /été-hiver, et une visite hivernale),
- Remplacement des sources défectueuses,
- Option 1 : astreinte 24/24 h et 7/7 jours, 2,50 € par points lumineux,
- Option 2 : relampage toutes les 10 000 h ou 16 000 h selon sources 11,00 € par points lumineux,
- Option 3 : base de données numérique 2,20 € par points lumineux,

Coût prestation de base hors options : 14,80 € H.T. par point lumineux soit 14,80 x 274 = 4 055,20 + 35,00 € H.T. par armoires de commande soit 35,00 x 7,00 = 245,00 € : TOTAL : 4 300,20 € H.T.

Soit : 5 143,04 € TTC. Si l'on intègre les options 1, 2 et 3 pour comparer avec la prestation du SDE le montant TTC s'élève à : 10 287,99 €.

La commission finance propose de retenir la proposition du SDE

**ADHÉSION ET TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « MAINTENANCE DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE ET DE LA CARTOGRAPHIE ASSOCIÉE » AU S.D.E. 35**

Le Syndicat Départemental d'Énergie 35 (S.D.E. 35) exerce depuis le 1<sup>er</sup> mars 2007 la compétence optionnelle « éclairage ».

Le service de maintenance de l'éclairage public, en place auprès de 48 communes depuis 2007 de manière expérimentale, a été ouvert à 57 nouvelles communes en septembre 2010 suite à la dissolution des syndicats primaires.

Ce sont donc aujourd'hui 105 communes auxquelles le SDE35 apporte :

- une maintenance préventive sur l'ensemble des points lumineux,
- un remplacement complet des sources lumineuses sur la durée du marché (4 ans),
- un entretien curatif en cas de panne,
- un état des lieux cartographié du patrimoine,
- un rapport annuel comprenant des préconisations,
- des conseils individualisés sur la gestion de l'éclairage et le matériel installé.

La phase expérimentale arrivant à terme fin 2011, a permis de confirmer la pertinence de ce service. Aussi, le SDE35, par délibération du 8 décembre 2010, a décidé d'étendre le service de maintenance de l'éclairage public à l'ensemble des communes intéressées. Les communes rurales paieront un forfait annuel de vingt euros par point lumineux (valeur 2010 révisée annuellement par l'indice TP12).

Le SDE35 exerce déjà sur le territoire de la commune la compétence « électricité » et la commune souhaite maintenant lui transférer des compétences dans le domaine de l'éclairage et plus particulièrement en ce qui concerne :

- la maintenance des installations d'éclairage ;
- l'établissement, la mise à jour et la diffusion de la cartographie concernant ces installations.

Dans le cadre de ce transfert de compétence, les installations d'éclairage restent la propriété de la commune et sont mises à la disposition du SDE35 pour lui permettre d'exercer les compétences transférées.

Monsieur NOËL, 1<sup>er</sup> Adjoint, présente au Conseil Municipal les conditions techniques, administratives et financières selon lesquelles s'exerceront les compétences transférées et précise que ces conditions pourront faire l'objet d'adaptations ou d'améliorations ultérieures.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 5212-16,

Vu l'arrêté préfectoral du 3 novembre 2009 approuvant les statuts du SDE35, Entendu l'exposé de Monsieur NOËL, 1<sup>er</sup> Adjoint,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de transférer au Syndicat Départemental des Énergies 35 (SDE35) les compétences optionnelles suivantes : la maintenance des installations d'éclairage, l'établissement, la mise à jour et la diffusion de la cartographie concernant ces installations ;
- d'inscrire chaque année les dépenses correspondantes au budget communal et donne mandat à Monsieur le Maire pour régler les sommes dues au SDE35 ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document se rapportant à cet objet.

• **N°11.27.06. : GESTION DES RESSOURCES HUMAINES : Régime indemnitaire**

➤ **Ajout à l'ordre du jour du Conseil Municipal approuvé à l'unanimité**

Vu la délibération n°09.45.06., du 9 juillet 2009, instaurant un régime indemnitaire aux agents municipaux de la commune de LASSY ;  
L'Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T.) est une indemnité à laquelle peuvent prétendre les personnels de catégories C et B (rémunération au plus égale à l'indice 380). Le coefficient multiplicateur appliqué à cette indemnité varie de 0 à 8. A LASSY, celui-ci est de 0,2.

Suite à la séance de Conseil municipal du mois de novembre au cours duquel certains élus s'étaient étonnés de la faible revalorisation de la prime de fin d'année, il avait été convenu que des discussions auraient été engagées en 2011 sur une revalorisation de l'I.A.T., afin de compenser le gel du point d'indice de la fonction publique. La commission finance propose d'affecter un taux d'I.A.T. en fonction du grade de rémunération des agents. Le critère de principal qui se dégage est celui de l'évolution de carrière.

Grade de rémunération	Nouveaux taux	Fonctions
<b>Catégorie C :</b>		
Adjoint 2 <sup>ème</sup> classe	0,50	
Adjoint 1 <sup>ère</sup> classe, ATSEM	1,00	
Adjoint principal	1,25	
Agent de maîtrise	2,50	Resp. Service Tech.
<b>Catégorie B :</b>		
Rédacteur	5,10	Secrétaire générale

A titre d'exemple un adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe travaillant 35 heures par semaine verra son I.A.T. passer de 89,86 € annuel brut à 224,65 € annuel brut.  
*Monsieur Jean-Michel PANAGET se retire du vote*

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité (14 voix), décide :**

- D'accepter la proposition ci-dessus à compter du à partir du 01/05/2011 (principe de non rétroactivité) ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document se rapportant à cet objet.

• **N°11.28.02. : ENVIRONNEMENT : OGM**

Par courrier reçu le 15 janvier 2011, le Collectif OGM 35 et la Maison de la Consommation et de l'Environnement (MCE), nous indique que la commune de LASSY s'était positionnée le 27 septembre 2006 contre les essais et culture en plein champs des OGM. Ils nous invitent à prolonger cette démarche afin d'émettre un vœu sur le sans-OGM.

Le Conseil Municipal,

Vu la constitution et le préambule de la constitution du 27 octobre 1946 selon lequel la nation garantit à tous la protection de la santé, de même que le préambule de la constitution de 1958 reconnu par le conseil constitutionnel depuis 1971,

Vu la charte de l'environnement de 2004 et notamment, l'article 5 de la charte de l'environnement, selon lequel «Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état de connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, par l'application du principe de précaution et dans leur domaine d'attribution, (...) à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation d'un dommage»,

Vu le Traité instituant la communauté européenne, modifié et notamment son article 174 consacrant le principe de précaution,

Vu l'article L. 531-2-1 du Code de l'environnement, selon lequel les OGM «ne peuvent être cultivés (...) que dans le respect de l'environnement et de la santé publique, des structures agricoles, des écosystèmes locaux et des filières de production commerciales qualifiées 'sans organismes génétiquement modifiés', et la définition par voie réglementaire des «seuils correspondants» au sans OGM «espèce par espèce»,

Vu les articles L.2121-29, L.2212-1 et L.2212-2-5° du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le règlement relatif à l'agriculture biologique et que les cahiers des charges de nombreuses AOC interdisent l'utilisation des OGM,

Considérant que ces produits sont porteurs d'une image de qualité et que l'acceptation d'un seuil de tolérance dans ces filières conduirait à une crise de confiance des consommateurs, ayant des répercussions importantes en terme économique et social,

Considérant, à défaut d'information «positive» du consommateur sur l'alimentation génétiquement modifiée des animaux desquels sont issus les produits tels que la viande, les œufs, et le lait, que l'information légitime du consommateur requiert a minima la mise en place d'un étiquetage permettant de savoir si ces produits proviennent d'animaux nourris sans OGM,

Considérant l'intérêt local de la question du «sans OGM», au vu de la présence sur le territoire de la commune de LASSY d'exploitations agricoles, en conventionnel, en production labellisée, notamment en production biologique, et de nombreux jardins familiaux ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'inviter l'État à ne permettre, pour les produits végétaux, la possibilité d'une mention «sans organismes génétiquement modifiés» sur un produit que si ce produit est caractérisé par l'absence de matériel génétique ayant été modifié en tout ou partie d'une manière qui ne s'effectue pas naturellement par multiplication et/ou recombinaison naturelle, qu'elle qu'en soit l'origine, et dépassant le seuil de détection reproductible à l'analyse ;
- D'inviter l'État à mettre en place par voie réglementaire un étiquetage permettant de savoir si les produits tels que la viande, le lait et les œufs proviennent d'animaux nourris sans OGM.

**Principales délibérations adoptées par le conseil municipal du 21 avril 2011**

• **N°11.29.08. : MARCHÉS PUBLICS : Restaurant municipal – Attribution de lots**

Vu la Délibération n°10.45.10 du 24 juin 2010 autorisant le lancement d'un appel d'offre pour le projet de construction d'un restaurant municipal pour consultations d'entreprises des lots travaux,

La consultation des entreprises a été effectuée du 5 novembre au 10 décembre 2010. Celle-ci a été faite par voie de presse, Ouest-France, affichage en mairie, et diffusion sur le site internet de Lassy.

La commission d'appel d'offres s'est réunie une première fois le vendredi 10 décembre 2010 en mairie pour effectuer l'ouverture des plis.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le mercredi 15 juin 2011 en mairie pour effectuer l'analyse des offres préparée par M. Emile BESNEUX, 4ème Adjoint en collaboration avec l'architecte, et le choix du titulaire des lots 7-9-10-11-13, du marché retenu.

**Rappel Règlement de Consultation :** Prix 40% et Technique 60% - Note coût = coût le plus bas / coût entreprise \* 0,4 - Note technique = Nombre de points \* 0,6

Numéro du lot	Nom du lot	Entreprise retenue	Montant H.T.
7	Menuiseries Intérieures	PELE (Ernée - 53)	56 984,65 €
9	Électricité	LUSTRELEC (Bruz)	50 982,46 €
10	Plomberie Sanitaires	AIR V (Bruz)	27 469,52 €
11	Chauffage PAC VMC	AIR V (Bruz)	89 265,23 €
13	Faux plafonds	SIMEBAT (Laillé)	26 000,00 €

En conséquence, la C.A.O. propose au conseil municipal les entreprises indiquées ci-dessus ayant obtenues les meilleurs classements, comme titulaires du marché

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De désigner les entreprises indiquées ci-dessus, comme titulaire du marché ;
- De donner à Monsieur le Maire tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

• **N°11.30.09. : MARCHÉS PUBLICS : Location de photocopieurs – choix du titulaire**

Vu la Délibération n°11.19.09 du 21 avril 2011 autorisant le lancement d'un appel d'offre pour le remplacement des photocopieurs de la Mairie et de l'école, la consultation des entreprises a été effectuée du 25 mai au 15 juin 2011 à 12h00. Celle-ci a été faite par voie de presse (Ouest-France), megalis.fr et diffusion sur le site internet de Lassy.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le mercredi 15 juin 2011 en mairie pour effectuer l'ouverture des plis. L'analyse s'est faite en CAO jeudi 23 juin 2011.

Présentation par M. Franck NOËL, 1<sup>er</sup> Adjoint en charge des finances.

**Rappel Règlement de Consultation :** Prix 50 %, Technique 40 %, Délai intervention 5 % et Livraison 5 %

ENTREPRISES	LOCALISATION	Total Note	Rang	MONTANT H.T. Loc. an + assistance
OMR IMPRESSION	Saint-Sébastien-sur-Loire (44)	96,51	3	1 181,60 €
REPRO CONSEIL	Saint-Grégoire	98,25	2	1 138,92 €
ASI	Chateaubourg	99,00	1	1 099,20 €
TOSHIBA	Cesson-Sévigné	95,06	4	1 155,60 €
AJP	Cesson-Sévigné	61,61	5	3 482,00 €
BUREAUTIQUE DE L'OUEST	Melesse	Offre arrivée hors délais, non analysée		

Les montants sont présentés H.T. par équipement et par année. L'offre est pour deux matériels à la mairie et à l'école pour un contrat de 5 ans, comprenant la location de l'appareil et le coût copie estimé pour 20 000 copies an par site.

En conséquence, la C.A.O. propose au conseil municipal de retenir l'entreprise ASI de Châteaubourg (35) ayant obtenue le meilleur classement, comme titulaire du marché.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De désigner la société ASI, comme titulaire du marché pour un montant de 1099,20 € H.T. annuel par équipement, soit pour 2 équipements 2 198,40 € H.T. (2 629,28 € T.T.C.);
- De donner à Monsieur le Maire tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

• **N°11.31.04. : MARCHÉS PUBLICS : Avenant au marché de STGS**

Dans le cadre du marché de prestation d'exploitation et d'entretien du dispositif d'assainissement collectif communal attribué à la société STGS le 18 novembre 2008 pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, la société doit l'entretien des ouvrages et installations. Il n'est prévu au marché que l'entretien des matériels et équipements dont le coût unitaire est inférieur à 500 € H.T.. Il s'avère qu'il est nécessaire de veiller au remplacement d'une pompe de relevage hors d'usage. Le devis produit au remplacement de ce matériel est de 4 420,00 € H.T. Il est proposé d'effectuer un avenant au marché avec STGS, en incluant les réparations et remplacements de matériels et équipements nécessaires au bon fonctionnement du système, supérieures à 500 € H.T., sur production d'un devis et prise en charge directe par la collectivité.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter l'avenant au marché de STGS ;
- De donner à Monsieur le Maire tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

• **N°11.32.04. : FINANCES : Compte de mémoire 2010 de la SAUR**

Monsieur Franck NOËL, Adjoint aux finances, présente au Conseil municipal le compte mémoire 2010 dressé par la SAUR de MORDELLES et qui concerne la redevance assainissement collectif de la Commune.

✓ Surtaxes émises pour l'année 2010	38 946,27 €
✓ Surtaxes émises pour les exercices antérieurs	17,92 €
✓ Reprise des impayés antérieurs	1 038,86 €
✓ Valeur des impayés en cours	- 1 637,32 €
✓ Créances irrécouvrables	- 672,09 €
<b>TOTAL CRÉDIT DE LA COLLECTIVITÉ</b>	<b>37 693,64 €</b>
Versements déjà effectués :	
✓ Le 01/04/2010	6 000 €
✓ Le 01/10/2010	12 800 €
✓ Le 01/04/2011	10 500 €
<b>TOTAL ACOMPTES VERSÉS</b>	<b>29 300,00 €</b>
✓ Rémunération de la Société	1 959,50 €
<b>SOLDE A REVERSER A LA COMMUNE</b>	<b>6 434,14 €</b>
<b>MONTANT NET AU CRÉDIT DE LA COLLECTIVITÉ</b>	<b>35 734,14 €</b>

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le compte mémoire 2010 tel que présenté ci-dessus ;
- D'accepter la mise en non-valeur des créances irrécouvrables pour un montant de 672,09 € ;
- De donner à Monsieur le Maire tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

• N°11.33.10. : FINANCES : Participation a l'école par élèves

Frais de fonctionnement et activités parascolaires du groupe scolaire Camille Claudel

Le coût de fonctionnement des activités scolaires et parascolaires est pris en compte directement dans le budget principal de la commune :

La commission des finances propose :

- Une revalorisation de la participation de la commune aux frais de fonctionnement de 2,00 % ;
- D'octroyer pour l'année scolaire 2011-2012 la somme de 91,41 € par élève se décomposant à titre indicatif comme suit :

50,92 € / élève  
11,47 € / élève  
29,02 € / élève

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter la proposition de la commission des finances décrite ci-dessus ;
- D'imputer des dépenses à l'article 6067 de la section de fonctionnement du budget communal ;
- De mandater Monsieur Le Maire pour l'exécution de cette délibération.

• N°11.34.05. : FINANCES : Tarifs cantine et garderie

> Cantine municipale :

Monsieur Franck NOËL, 1<sup>er</sup> Adjoint en charge des finances, présente une revalorisation de 1,50 % des tarifs municipaux concernant la cantine, suivant proposition de la commission finances du 17 juin 2011 :

- ✓ 3,35 € pour les élèves et le personnel affecté au service cantine.
- ✓ 6,62 € pour les instituteurs et professeurs des écoles, personnes détachées de l'administration en mission ou visite professionnelle.
- ✓ 5,49 € pour les instituteurs et professeurs des écoles en poste fixe à l'école de LASSY pouvant bénéficier de la subvention émanant du Rectorat d'Académie et le personnel communal.

> Garderie municipale :

Madame Marie-Annick GAUDICHE, 2<sup>ème</sup> Adjointe en charge des services scolaires et périscolaires, présente le cheminement du groupe de travail associant des élus et représentants de parents d'élèves qui se sont penchés sur l'organisation de la garderie et la tarification associée.

Les relevés de présence de la garderie font apparaître des pics de fréquentation de 60 enfants le matin et de 70 enfants certains soirs. Il convient donc de réévaluer le nombre d'agents municipaux affectés à la surveillance des enfants durant les heures de garderie.

Situation actuelle :

Le matin 1 agent de 7h15 à 8h05 - 2 agents de 8h05 à 8h50 - soit 2h/jour  
Le soir 3 agents de 16h30 à 16h45 - 2 agents de 16h45 à 18h00 - soit 4h/jour  
1 agent de 18h00 à 18h45

Situation envisagée à la vue des relevés de fréquentation :

Le matin 1 agent de 7h15 à 8h00 - 2 agents de 8h00 à 8h15 - soit 2h30/jour  
3 agents de 8h15 à 8h50  
Le soir 3 agents de 16h30 à 17h30 - 2 agents de 17h30 à 18h15 - soit 5h/jour  
1 agent de 18h15 à 18h45

Il s'agit donc d'une augmentation de 20 % du temps de travail. Afin de compenser cette augmentation des charges salariales, il est nécessaire de revoir et de simplifier les tarifs de la garderie scolaire. Après avoir étudié les différents tarifs des communes de l'ACSOR, il apparaît que LASSY est la seule commune à proposer un forfait mensuel. Une étude a été effectuée afin de comparer le forfait mensuel de LASSY avec les autres communes pour un enfant fréquentant la garderie matin et soir.

LASSY	De 28,82 à 30,54 €/mois
GUIGNEN	40,04 €/mois
BAULON	De 32,20 à 47,60 €/mois
SAINT-SENOUX	De 39,20 à 71,40 €/mois
GOVEN	De 35,00 à 44,24 €/mois
BOURG-DES-COMPTES	De 52,50 à 108,50 €/mois

Monsieur Franck NOËL, 1<sup>er</sup> Adjoint en charge des finances, présente les nouveaux tarifs pour le service de garderie municipale, suivant proposition de la commission finances du 17 juin 2011 et préparés préalablement en groupe de travail. Il est également proposé une diminution des tarifs de garderie de 10,00 % à partir du 2<sup>ème</sup> enfant utilisant ce service périscolaire sur les forfaits mensuels uniquement. Tarif supplémentaire maintenu pour tout enfant dont les parents arrivent après 18h45 : ✓ 5,10 € par ¼ heure supplémentaire.

	Ancienne tarification	Nouvelle tarification
Forfait mensuel	De 28,82 à 30,54 €/mois	34,16 € / mois
Forfait matin	De 6,89 à 7,85 €/semaine	7,56 € / semaine
Forfait soir	De 7,93 à 8,89 €/semaine	8,68 € / semaine
Occasionnel	De 1,92 à 4,74 €/jour	0,75 € / demi-heure

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter les propositions présentées ci-dessus ;
- De charger Monsieur le Maire de l'exécution de cette délibération à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011.

• N°11.35.05. : FINANCES : Vente de bois

Au cours de l'hiver 2010-2011, la commune a procédé à l'élagage et des abattages d'arbres, principalement des chênes. Suite à ces travaux, du bois de chauffage est disponible

La municipalité n'ayant pas le besoin de ce bois, il est proposé au conseil :

- ✗ de le vendre aux particuliers lasséens uniquement, hormis les élus municipaux ;
- ✗ de ne vendre qu'un stère par foyer ;
- ✗ priorité à ceux qui n'ont pas bénéficié de ces ventes les années précédentes ;

# LA VIE SCOLAIRE

• ECOLE CAMILLE CLAUDEL

La ferme du monde de Carentoir

Les CP sont allés visiter la ferme du monde le vendredi 10 juin 2011.

Quelques phrases rédigées par les élèves :

En arrivant, nous avons visité la volière ;  
Puis, nous avons fait le tour d'un village breton miniature ;  
Nous avons aussi participé à un atelier « découverte de la ferme » :  
Nous avons pu y voir différents oeufs et différentes laines.  
Nous avons visité la couveuse et avons vu comment soigner les poneys.  
Puis, nous nous sommes promenés dans la ferme des enfants où nous avons caressé différents animaux.  
Après manger, nous avons pris le petit train pour visiter le parc avec ses animaux des 5 continents.  
Et pour clore la journée, un petit peu de détente!



Avril 2011

Comme chaque année, les élèves de toutes les classes ont participé au traditionnel défilé du carnaval dans les rues de Lassy, par une belle matinée ensoleillée.



Le départ des classes dans la cour de l'école

Jeudi 12 mai, nous avons rencontré Marjolaine Péreira des Editions Millefeuilles qui nous a fait découvrir le manuscrit médiéval.

L'après-midi, nous avons fait un atelier sur l'enluminure médiévale. Tout d'abord, nous avons préparé un folio : les lignes et les marges sur le support. Puis nous avons écrit et recopié à la plume et à l'encre notre texte. Pour finir, nous avons ajouté un décor ou une lettrine. Nous avons fabriqué nos couleurs avec un mélange de pigments, d'eau et de jaune d'oeuf. Nous avons recouvert certaines zones avec de l'encre couleur or.



• NOTRE INOUBLIABLE JOURNÉE À NANTES



Le vendredi 13 mai, après 1h30 de car, nous sommes arrivés à Nantes, accompagnés de Christophe, Yves et Anne Sophie. Nous avons été accueillis par Aurélie, guide de la ville.

Avec elle, nous avons imaginé marcher sur la Loire ; on s'est promené dans les rues anciennes. Nous avons vu des maisons à pans de bois ou de mosaïques, des églises avec des anges, la tour de Bretagne, le tramway, la grue Titan, et un petit casimir. Aurélie nous a présenté aussi la place royale avec sa fontaine et le château d'Anne de Bretagne. Il y avait beaucoup de bruit, à cause des nombreux travaux, des mégots de cigarettes et des poubelles sur les trottoirs, mais c'est quand même une très jolie ville. Ensuite, nous avons pique-niqué sur les bords de Loire, près d'un bateau militaire et des machines de l'île. Il faisait très chaud.

Françoise, et Christine, nos maitresses, nous ont autorisés à jouer au parc, où nous avons fait de la tyrolienne, de la balançoire et de la musculation.

Et puis place à l'imaginaire : nous sommes partis à la galerie des machines. Nous avons été très impressionnés par l'éléphant qui mesure 12 mètres de haut, 9m de large et pèse 50 tonnes. Il est fait de métal, de bois et de cuir. Nous avons actionné les manettes et la roue du carrosse des dames, nous sommes montés dans le serpent des mers, le bateau tempête, puis nous avons quitté l'atelier par la branche aux hérons.

On a eu un peu peur, mais cela nous faisait rire aussi. Certains ont eu le vertige dans l'éléphant quand nous sommes sortis nous promener

autour du chantier. L'éléphant a arrosé les CM2. Ça c'était vraiment très marrant. Puis nous sommes rentrés épuisés à Lassy, mais heureux de cette belle journée.



Texte écrit par les élèves de CE2, pour « Le Lien »

• MAI 2011



Les MS/GS et les CP se sont déplacés au parc ornithologique de Bruz pour découvrir les oiseaux de nos contrées. Certains enfants ont été très impressionnés. C'était la première fois qu'ils voyaient un paon

# L'évènement culturel « Les ARTS 2 RUES » à LASSY le 28 Mai 2011, un tourbillon de bonne humeur pour le bonheur des petits et des grands, au rythme des artistes, entre amis, en famille sous un soleil estival

Et la soirée s'est poursuivie animée par un DJ jusqu'au bout de la nuit avec les lasséens de tout âge dansant Place St Martin

Tailad et Sheiking ont rythmé un temps convivial : L'apéro concert

Au rythme du Batucada le « Batucaramel»...

La parade s'est mise en mouvement avec les artistes...

Le clown Labouille a fait son entrée...

Les jongleurs de «Cirque en Spray» ont déambulé...

Isabelle Sempere a fait virvolter ses bolas...

Conflit dense pour confiance : un petit théâtre de rue à revoir...

Le magicien El Mago Mato a réalisé des tours inoubliables...

Jiffy ballons a confectionné des chapeaux incroyables

La bonne humeur de tous les bénévoles a embelli cette fête communale

Et Lapin Câlin ! Que s'est doux de se sentir dans ses bras...

Anne notre bibliothécaire et les bénévoles ont animé l'atelier Portes et Tags en liberté

Le corbeau blanc a laissé son imagination dicter sa plume...

Tatou paillettes a créé des maquillages de rêve...

**Samedi 28 mai**  
de 16h à 1h  
Place Saint-Martin

## Lassy Les Arts 2 Rues

Clowns, Jongleurs, Magiciens, Conteurs, Danseurs et Musiciens du Batucada vont venir envahir nos rues  
18h30 Grande Parade

Apéro concert à partir de 19h

Repas champêtre  
Cochon grillé, réservation auprès du Comité des fêtes  
une soirée animée par un DJ nous fera danser «jusqu'au bout de la nuit»

Évènement culturel organisé par :

Demandez le programme : <http://www.lassy28.fr>

## • DU THÉÂTRE

Les CM1 ont présenté le **mardi 14 juin** devant les autres élèves une pièce de théâtre intitulée « Le tapis magique ». 6 mois auront été nécessaires pour réaliser les décors et apprendre les rôles, un travail de longue haleine récompensé par les applaudissements nourris de l'audience.

La pièce a été jouée le soir même devant les parents de CM1. Succès garanti.



# LA VIE EXTRA-SCOLAIRE

## Association Travaux Manuels

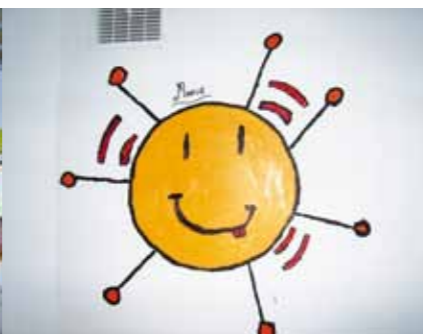
Sortie des enfants de l'atelier « travail manuel » le 22/06.



L'atelier Travail Manuel de Lassy est sorti aujourd'hui, **mercredi 22 juin**, dans les rues et les campagnes de Lassy pour visiter ses aînés. Chemins faisant ils se sont donnés à cœur joie dans les flaques d'eau. 9 enfants sur 18, inscrits à cette activité, ont pu remettre un petit cadeau, confectionné par eux-mêmes, à chacune des personnes visitées, dont Mr Cottrel, le doyen de notre commune que nous pouvons apercevoir sur ces photos.



Expositions des activités des enfants et des adultes



Le **10 Septembre 2011**, de 9h à 13h, jour du forum des associations de Lassy, il y aura une exposition des réalisations faites lors des ateliers de l'année 2010-2011, dans la salle sous l'école Camille Claudel. Une présentation de la **fresque murale** réalisée par les enfants aura lieu à cette occasion avec la présence de Stéphanie l'animatrice les ayant accompagné dans la concrétisation de ce projet.

L'Association « TRAVAUX MANUELS » de LASSY rappelle qu'elle propose des «Ateliers enfants» (à partir de 8 ans), encadrés par Marie-Annick GAUDICHE et Stéphanie HIGNOU, Animatrice d'Arts Plastiques, à raison d'un mercredi sur deux de 14 h 00 à 18 h 00, dans le local réservé à l'Association, sous l'Ecole Camille CLAUDEL.

Nous vous informons que la **prochaine assemblée générale de l'Association se tiendra le 19 septembre prochain à 20h30** au local sous l'Ecole Camille CLAUDEL. Toute personne intéressée y est cordialement invitée.



## Des p'tits Chefs en herbe Au Pôle Enfance L'Arbre en Couleurs

Depuis plusieurs mois maintenant, Sylvie Umhauer, cuisinière du Pôle Enfance, éveille les papilles de nos tout-petits en leur préparant des menus à base de produits locaux, frais et de saison. Aujourd'hui, c'est avec plaisir qu'elle leur fait découvrir sa passion culinaire en animant, une fois par mois, un atelier cuisine : peser les ingrédients, verser la farine, incorporer les œufs, pétrir la pâte, l'étaler, la rouler, couper des morceaux, saupoudrer, mélanger... autant de gestes qui développent la motricité fine, l'autonomie, la socialisation et le vocabulaire, de façon ludique, tout en offrant aux enfants un cadre nouveau d'expériences.

Ainsi nos petits chefs ont volontiers mis la main à la pâte ! Au menu : madeleines curcuma/fromage, coquins à la confiture, tartelettes au bleu et à la poire... Tous les plats préparés par les enfants font partie de leur repas. Ils ont donc le plaisir de déguster leurs préparations. Alors, si l'eau vous est venue à la bouche, tant pis pour vous, car en général, à chaque fois il ne reste plus une miette !

**NB : Nous rappelons aux familles que toutes les demandes d'accueil occasionnel sont acceptées. Seules les demandes d'accueil régulier sont soumises à des commissions d'admission. N'hésitez donc pas à nous contacter si vous souhaitez nous confier votre enfant quelques heures par semaine.**



Pôle Enfance L'Arbre en Couleurs, 4 passage de la Levrais, 35580 Goven, Tél. 02 23 61 13 30, Fax 02 99 42 01 94, carine.germain@mairie-goven.fr

X de retirer le bois non fendu directement au Centre Technique Municipal sur inscription.

Il est précisé que les modalités d'inscriptions et de retraits seront publiées au LIEN et sur le site internet de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De vendre le bois de chauffage non fendu et non livré au prix de 40,00 € le m<sup>3</sup> (un stère), après chaque saison ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer ces ventes.

## • N°11.36.09. : FINANCES : Achat d'un tracteur

Une réflexion a déjà été menée en commission Aménagement de l'espace urbain, également avec les agents des services techniques de la commune, depuis de nombreux mois sur la possibilité de conduite des différents véhicules des agents en fonction des travaux demandés. Il s'avère que seul M. Pierrick PERSAIS, responsable des services techniques, peut conduire le tracteur agricole pour effectuer notamment certains travaux de voirie. Un micro-tracteur permettrait de compléter le matériel existant, ne nécessitant pas de permis de conduire spécifique à sa conduite (permis B uniquement).

Une proposition par la société Rennes Motoculture a été présentée récemment à la collectivité de vente d'un véhicule d'occasion ayant 1 600 heures au compteur, moins puissant que le matériel existant, d'un bon état général, garantie 6 mois pièces et main d'œuvre, doté de certains équipements (tonte, bacs, attelage 3 points...) au prix de 8 000,00 € T.T.C., soit 6 688,96 € H.T.

Avec un appareil de cette catégorie, les agents municipaux n'auront plus obligation d'obtenir de permis C pour les travaux de voirie, entretien des espaces verts et divers. C'est un tracteur multifonctions qui permettrait de faire des travaux différents de l'équipement actuel.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité des voix (11 pour, 3 abstentions), décide :

- D'acquiescer le tracteur présenté en séance pour un montant de 6 688,96 € H.T., soit 8 000,00 € TTC auprès de Rennes Motoculture, au budget d'investissement ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cet objet.

## • N°11.37.05. : FINANCES : Décision modificative n°1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la commune,

Monsieur Franck NOËL, 1<sup>er</sup> Adjoint en charge des finances propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2011 :

Section	Opération	Article	Libellé	Budgétisé 2011	Montant proposé	Montant nouveau
DI	71	21571	Matériel roulant	0,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
DI	58	2118	Immobilisations terrains	40 000,00 €	- 8 000,00 €	32 000,00 €

Cette décision modificative est nécessaire pour permettre l'achat du tracteur.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité des voix (12 pour, 2 contre), décide :

- D'approuver la décision modificative comme présentée ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cet objet.

## • N°11.38.10. : PETITE ENFANCE : Contrat enfance jeunesse MSA

Par délibération n°10.88.10., du 25 novembre 2010, la municipalité s'est déjà positionnée favorablement à la mise en place d'un contrat enfance-jeunesse avec la CAF sur la commune.

Ce contrat enfance et jeunesse est un contrat d'objectifs et de cofinancement passé avec la MSA des Portes de Bretagne (Mutualité Sociale Agricole). Sa finalité est de poursuivre et optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 18 ans, allocataires MSA.

D'une durée de 4 ans, il finance les actions spécifiques à la fonction d'accueil des enfants allocataires MSA. Il est possible de faire des avenants à ce contrat afin d'ajouter de nouveaux projets.

Les communes de GOVEN et BAULON doivent également signer un contrat avec la MSA dans le cadre de la structure multi-accueil intercommunale. Les objectifs de ce contrat sont les mêmes que ceux fixés avec la CAF. Le nombre d'enfants (0-18 ans) allocataires sur le territoire des trois communes est de 85 sur un nombre total de jeunes de 1 875.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention avec la MSA et les communes de GOVEN et BAULON ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cet objet.

## N°11.39.10. : JEUNESSE : Avenant convention Les Bruyères

Par délibération n°10.35.10., du 30 avril 2010, la municipalité s'est déjà positionnée favorablement au conventionnement pour partenariat de trois années avec l'Association « Loisirs et Culture » afin de permettre aux enfants de Lassy de fréquenter l'Accueil de loisirs « Les Bruyères ».

M. JOLY, directeur et Mme Véronique LE DUC avaient présentés à tour de rôle la structure et les termes de la convention concernant l'Accueil de loisirs.

Le montant de participation pour l'année 2011 demandé s'élève à la somme de 7 044,00 € ; montant réévalué sur la base de la fréquentation constatée en 2010. Lassy reste dans la même tranche tarifaire.

Considérant l'intérêt pour les familles de disposer d'un tel centre de proximité,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter les termes de l'avenant à la convention de partenariat ;
- D'accepter le versement de la participation de 7 044,00 € demandée pour 2011 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cet objet.

## N°11.40.06. : GESTION DES RESSOURCES HUMAINES : Modification du tableau des effectifs

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le tableau des emplois,

Vu les crédits budgétaires prévus au budget primitif 2011,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.



Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est transmise au Comité Technique paritaire.

Considérant la nécessité de supprimer un poste au grade de secrétaire de mairie, en raison de son départ à la retraite au 1<sup>er</sup> juillet 2011,

Le Maire propose à l'assemblée, la création d'un emploi de Secrétaire Générale au grade d'Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe, permanent à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011,

Filière : Administrative – Cadre d'emploi : Adjoint Administratif (ancien effectif : 2 - nouvel effectif : 3) – Grade : Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe

Monsieur le maire informe l'assemblée que compte tenu des nombreuses missions se développant à accomplir aux Services Techniques de Lassy, il convient de renforcer les effectifs du service.

Le Maire propose à l'assemblée, la création d'un emploi d'Agent technique polyvalent au grade d'Adjoint Technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011. Ce poste sera ouvert à des militaires par voie de détachement en application de l'article L.4139-2 du Code de la Défense.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011,

Filière : Technique – Cadre d'emploi : Adjoint Technique (ancien effectif : 4 - nouvel effectif : 5) – Grade : Adjoint Technique de 1<sup>ère</sup> classe

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- D'accepter la proposition de suppression d'un poste au grade de Secrétaire de Mairie ;
- D'accepter la proposition de création d'un poste au grade d'Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet ;
- D'accepter la proposition de création d'un poste au grade d'Adjoint Technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet ;
- De modifier ainsi le tableau des emplois ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document se rapportant à cet objet.

## N°11.41.07. : INTERCOMMUNALITÉ : ACSOR – Modification des statuts

Monsieur Le Maire indique que par délibération n°11-63-9 en date du 18 mai 2011, le Conseil communautaire s'est prononcé favorablement pour une nouvelle rédaction des statuts relative aux thèmes du développement économique.

Sur une proposition formulée par le Président, le conseil communautaire de l'EPCI, s'est réuni pour décider la modification statutaire suivante :

« **Développement économique :** Est d'intérêt communautaire, le bâtiment situé rue du Commandant Charcot à Guichen, qui hébergera les services suivants : Services communautaires (Point Accueil Emploi et Point Information Jeunesse), Mission locale, Relai Assistantes Maternelles, Association intermédiaire ACTION, Association ADS. »

La commune de LASSY doit formuler son avis en tant que commune membre.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- D'adopter la modification de l'article des statuts, proposée et votée par le Conseil communautaire de l'ACSOR selon la nouvelle rédaction ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document se rapportant à cet objet.

## N°11.42.07. : INTERCOMMUNALITÉ : Avis sur la carte intercommunale proposée par le Préfet

Dans le cadre de la Loi n°2101-1563 du 16 décembre 2010, portant sur la réforme des collectivités locales, le Préfet de la région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine, a présenté dans un document du 28 avril 2011, des propositions concernant le schéma départemental de coopération intercommunal (S.D.C.I.).

La communauté de communes de Guichen est concernée directement par les 2 propositions 18 et 19 (2<sup>ème</sup> partie – Point 4), rappelées ci-dessous :

### Préconisation n°18 du SDCI d'Ille-et-Vilaine :

1 - fusion au plus tard le 01/06/2013, avec effet au 01/01/2014, de la communauté de communes du « Pays Maure-de-Bretagne » et de la communauté de communes du « canton de Guichen », en intégrant toutefois le remodelage de périmètre décrit dans la préconisation n°19, concernant la communauté de communes du « canton de Guichen » (rattachement de la commune de Laillé à Rennes Métropole).

2 - le rapprochement ou le renforcement des coopérations entre la communauté de communes du « Pays Moyenne Vilaine et Semnon » et le nouvel ensemble intercommunal « Maure-de-Bretagne + canton de Guichen » sera recherché pour une échéance postérieure à 2014.

### Préconisation n°19 du SDCI d'Ille-et-Vilaine :

adhésion au plus tard le 01/06/2013, avec effet au 01/01/2014, des communes de Laillé et de Chanteloup à la Communauté d'agglomération « Rennes Métropole ».

### D'une manière synthétique :

- ✓ La préconisation 18-1 propose, la fusion les communautés de communes de Guichen et de Maure-de-Bretagne ;
- ✓ La préconisation 18-2 propose, le renforcement des coopérations avec l'EPCI de Bain-de-Bretagne ;
- ✓ La préconisation 19 propose, l'adhésion de la commune de Laillé à « Rennes Métropole ».

### Fusion des communautés de communes de Guichen et de Maure-de-Bretagne

Suite à la proposition du Préfet, les communautés de communes de Guichen et de Maure-de-Bretagne ont constitué un groupe de travail, et ont évalué les impacts de la proposition.

Les études ont portées sur les points suivant :

- ✗ Les compétences
- ✗ Les formes de gouvernance
- ✗ Les centres d'attractivités
- ✗ Les perspectives démographiques
- ✗ La fiscalité
- ✗ Les budgets et les finances

Ces réunions ont fait apparaître des difficultés pour envisager une fusion en 2014.

Effectivement, cette fusion fragiliserait considérablement les communes de l'ACSOR, et serait susceptible d'entraîner des situations de surendettement, avec toutes les conséquences qui en résulteraient. Il apparaît donc tout à fait prématuré d'envisager une fusion dans ces circonstances.

Par contre, il est tout à fait envisageable de renforcer dans un premier temps les coopérations, en particulier, à travers le pays des Vallons de Vilaine, que la communauté de Maure-de-Bretagne pourrait rejoindre.

**C'est la raison pour laquelle la Commune de LASSY, se prononce avec fermeté, contre la proposition du Préfet, concernant la fusion des EPCI de Guichen et de Maure-de-Bretagne.**

**chen et de Maure-de-Bretagne.**

### Renforcement des coopérations

Les communautés de communes de Guichen et de Bain-de-Bretagne ont déjà cette « culture » de coopération. Cette approche est renforcée par leur appartenance au Pays des Vallons de Vilaine (PVV).

La communauté de communes de Guichen est favorable au renforcement des ses coopérations, à travers des « protocoles » qui restent à définir. Néanmoins, la volonté politique sur ce point est forte

Par ailleurs, au cours des discussions avec la communauté de communes de Maure-de-Bretagne, il est apparu que l'approche de coopérations renforcées recevait un écho favorable. C'est la raison pour laquelle il serait tout à fait envisageable de proposer à la communauté de communes de Maure-de-Bretagne, son adhésion au Pays des Vallons de Vilaine, pour faciliter ces coopérations.

Enfin, fort de l'expérience du SMICTOM du NAR, intervenant sur 5 communautés de communes (Guichen, Bain-de-Bretagne, Maure-de-Bretagne, Pipriac, Le Grand-Fougeray), il serait intéressant d'explorer les possibilités de développer des coopérations renforcées sur cette surface.

Ces coopérations renforcées doivent être vues comme la mise en place de services de circonstance, difficile à organiser par chacun des EPCI.

En aucun cas, cela indique une convergence de vue sur une destinée de territoires.

### Intégration de Laillé à Rennes Métropole

L'assertion qui consiste à affirmer que la commune de Laillé a vocation à rejoindre Rennes Métropole (page 19 du document de la préfecture), n'est pas étayée, et en tout état de cause, est très discutable.

Les argumentaires de la fréquentation des élèves de Laillé, sur les établissements du lycée de Bruz ou du collège d'Orgères ne montrent en rien la vocation de Laillé de rejoindre Rennes Métropole.

Effectivement, ces arguments pourraient être repris in-extenso pour de nombreuses communes, sans pour autant conclure de la même manière.

Il s'agit en réalité d'un artefact, généré par la volonté des élus de Laillé, dont par ailleurs on doit respecter le vote.

Lors du conseil municipal du mercredi 22 juin 2011, les élus de Laillé se sont clairement prononcés par vote, pour le rattachement de la commune de Laillé à la communauté d'agglomération de Rennes Métropole.

En conséquence, la commune de LASSY, bien que regrettant cette position, reconnaît que la décision appartient souverainement aux élus de Laillé, et la respecte.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, se prononce :**

- Contre la fusion des communautés des communes de Guichen et de Maure-de-Bretagne ;
- Pour le maintien de la communauté de communes de Guichen dans son périmètre actuel ;
- Pour une coopération renforcée entre les communautés de communes constituant le territoire desservi par la SMICTOM du NAR (Guichen, Bain-de-Bretagne, Maure-de-Bretagne, Pipriac, Le Grand-Fougeray) ;
- Propose que la communauté de communes de Maure-de-Bretagne puisse intégrer, si elle le souhaite, le Pays des Vallons de Vilaine ;
- Regretterait le vote de la commune de Laillé de la communauté de communes de Guichen, au profit de Rennes Métropole, mais reconnaît que la décision appartient souverainement aux élus de Laillé, et la respecte.

## N°11.43.07. : ADMINISTRATION : Régime indemnitaire élus

A sa demande, les délégations de Monsieur Serge LÉHÉ, conseiller délégué à l'aménagement urbain, ont été allégées.

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Nicolas BLOMMAERT a accepté de reprendre les délégations concernant l'aménagement urbain et les bâtiments.

En accord avec Monsieur LÉHÉ, il est proposé de modifier les régimes indemnitaires de la manière suivante :

- Monsieur Serge LÉHÉ : 1,00 % de l'indice brut 1015
- Monsieur Nicolas BLOMMAERT : 5,00 % de l'indice brut 1015

Monsieur le Maire rappelle au conseil, que l'ensemble des indemnités des élus ne doit pas dépasser le total des indemnités susceptibles d'être allouées au Maire et aux Adjointes.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- De fixer à 1,00 % de l'indice brut 1015, le taux des indemnités de fonction accordées à Monsieur Serge LÉHÉ, conseiller municipal, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011 ;
- De fixer à 5,00 % de l'indice brut 1015, le taux des indemnités de fonction accordées à Monsieur Nicolas BLOMMAERT, conseiller municipal, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011 ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document se rapportant à cet objet.

## N°11.44.07. : ADMINISTRATION : Modification de la commission aménagement de l'espace urbain

Par délibération n°08.70.13 du 14 novembre 2008, le Conseil municipal a créé la Commission « Aménagement de l'espace urbain », et par délibération n°08.84.13 du 22 décembre 2008, le Conseil municipal a nommé les membres de cette commission. Afin de remplir complètement ses délégations, il est nécessaire que M. Nicolas BLOMMAERT fasse partie de la commission « Aménagement de l'espace urbain ». Il est donc proposé au conseil de modifier la composition de la commission « Aménagement de l'espace urbain ».

⇒ Les membres de la commission sont actuellement :

Monsieur Le Maire, Didier LE CHÉNÉCHAL, Madame Véronique LE DUC, Monsieur Jean-François BIDAN, Madame Nicole BOURDIN-LÉHÉ, Monsieur Pascal JACQUEMIN, Monsieur Serge LÉHÉ, Monsieur Jean-Michel PANAGET.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- D'accepter la modification des membres de cette commission, en y intégrant Monsieur Nicolas BLOMMAERT ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document se rapportant à cet objet.

## • VOTER, un rôle citoyen



ELECTIONS 2012 : Inscription sur les listes électoralesLes élections présidentielles auront lieu les 22 avril et 6 mai 2012. Les élections législatives auront lieu les 10 et 17 juin 2012.

N'attendez pas la fin de l'année 2011 pour vous inscrire sur les listes électorales. Vous pouvez vous inscrire à tout moment à la Mairie muni d'un justificatif de domicile récent et d'une pièce d'identité.

# Urbanisme

## • DÉCLARATIONS PRÉALABLES (DP) - 1<sup>er</sup> semestre 2011 -

Numéro du DP	NOM	Adresse	Terrain concerné	Objet
DP 03514910U0046	M. VALDRINI Jean-Marc	19 rue de la Touchette LASSY	19 rue de la Touchette LASSY	Panneaux photovoltaïques
DP 03514910U0047	M et Mme LABILLOYE Eric	Les Buttes LASSY	Les Buttes LASSY	Kiosque
DP 03514911U0001	M. LEPRINCE Jean-Paul	13 rue de la Mairie LASSY	13 rue de la Mairie LASSY	Clôture
DP 03514911U0002	M et Mme LEVEIL Pierre	35 rue Pierre-Marie Josse LASSY	35 rue Pierre-Marie Josse LASSY	Division
DP 03514911U0004	M et Mme BUSSON Frédéric	6 allée de la Noë LASSY	6 allée de la Noë LASSY	Abri de jardin
DP 03514911U0006	M. COCHENNEC Pascal	La Chutelais LASSY	La Chutelais LASSY	Panneaux photovoltaïques
DP 03514911U0007	Mme BORREAU Michèle	La Chutelais LASSY	La Chutelais LASSY	Garage
DP 03514911U0008	M et Mme CLOTEAUX Joseph	6 rue Jean Fontaine LASSY	5 rue Pierre-Marie Josse LASSY	Division
DP 03514911U0009	M et Mme LAISNE Alain	Les Buttes LASSY	Les Buttes LASSY	Abri de jardin

## • PERMIS DE CONSTRUIRE (PC) - 1<sup>er</sup> semestre 2011 -

Numéro du PC	NOM	Adresse	Terrain concerné	Objet
PC 03514910U0026	M et Mme GAUDIN Fabien	13 allée du Plessis MOIGNE	1 allée de la Noë LASSY	Habitation
PC 03514910U0027	M et Mme GAUDICHON Dimitri	4 rue de la Chevardière LASSY	4 rue de la Chevardière LASSY	Rénovation
PC 03514910U0028	M et Mme CHAUVÉAU Erwann	3 rue Armand Jouault JANZE	14 rue du Presbytère LASSY	Habitation
PC 03514910U0029	Monsieur LEDUC Michel	Le Pâtis LASSY	Le Pâtis LASSY	Préau
PC 03514910U0031	M et Mme LE CALVEZ Aurélien	La Hillandais GOVEN	21 rue de la Croix St Michel	Habitation
PC 03514910U0032	M et Mme LEFEVRE David	La Barbais LASSY	La Barbais LASSY	Extension
PC 03514911U0001	Monsieur AUBIN Maurice	L' Aulnaie LASSY	L' Aulnaie LASSY	Garage
PC 03514911U0002	Monsieur CHAUVELOT JF	14 allée du Bois de la Cour LASSY	14 allée du Bois de la Cour LASSY	Extension
PC 03514911U0003	M et Mme MOIREAUD Vincent	3 rue Hipolyte Bousquet BRUZ	33 rue Pierre-Marie Josse LASSY	Habitation
PC 03514911U0005	Monsieur MICHEL Georges	11 rue de la Croix St Michel LASSY	11 rue de la Croix St Michel LASSY	Extension
PC 03514911U0006	M et Mme LOPPE Sébastien	13 rue Louis Lumière CHARTRES de Btgne	La Pilais LASSY	Habitation

# Travaux - Le jardin public



Suite aux travaux réalisés, le jardin public est ouvert depuis le début du mois de juillet. Des jeux ont été installés : pour les jeunes une table de tennis de table (voir page de couverture) et un jeu à bascule pour les enfants. Mais les parents et les grands parents n'ont pas été oubliés car des bancs sont à leur disposition à l'ombre des arbres. D'autres aménagements viendront compléter les installations existantes dans les prochains mois.

Nous rappelons que les véhicules à 2 roues ainsi que nos amis les animaux ne sont pas autorisés dans cette enceinte pour des raisons de sécurité et d'hygiène. Nous vous espérons des moments de repos et de convivialité dans ce jardin ouvert à tous.

# Commune de Lassy - 35580 - Enquête publique - Avis -

Relative à la Modification du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté municipal en date du 6 juillet 2011, le maire de la commune de LASSY a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant modification du Plan Local d'Urbanisme de Lassy. Monsieur Daniel LAMBERT a été désigné commissaire-enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de LASSY du lundi 22 août au jeudi 22 septembre 2011, aux jours et heures habituels d'ouverture. Le commissaire-enquêteur recevra le public en mairie, le lundi 22 août 2011 de 9h00 à 12h00, le vendredi 9 septembre de 15h00 à 18h00, et le jeudi 22 septembre de 15h00 à 18h00. Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête publique déposé en mairie ou par courrier à transmettre à M. Le Commissaire-enquêteur.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête.

# Candidature aux fonctions de commissaire enquêteur

**Direction de la réglementation et des libertés publiques**  
Bureau de l'administration générale et de l'utilité publique  
Rennes, le **21 JUN 2011**

Secrétariat de la commission d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur  
Affaire suivie par : Carole DESLANDES  
☎ : 02 99 02 13 80  
✉ : carole.deslandes@ille-et-vilaine.gouv.fr

**LE PREFET COMMUNIQUE**

Vous avez votre résidence en Ile-et-Vilaine et vous souhaitez présenter votre candidature aux fonctions de commissaire enquêteur.

Dans cette perspective, il vous appartient d'adresser une **lettre de motivation, une photocopie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité recto-verso, passeport, livret de famille) accompagnées des précisions suivantes** citées dans le décret n° 98.622 du 20 juillet 1998, codifié aux articles D.123-38 à D.123-42 du code de l'environnement.

- Indication de vos titres ou diplômes, de vos travaux scientifiques, techniques ou professionnels, des différentes activités exercées ou fonctions occupées.
- Indication sur votre disponibilité et, éventuellement sur les moyens matériels de travail dont vous disposez (véhicule, secrétariat).

L'ensemble des documents énumérés ci-dessus devront parvenir impérativement **avant le 1er septembre 2011 en recommandé avec avis de réception postal** à l'adresse suivante :

Secrétariat de la commission départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur  
Préfecture d'Ile et Vilaine  
DRLPHAGLUP  
3 avenue de la Préfecture  
35026 Rennes Cedex 9

Toute précision utile sur la fonction de commissaire enquêteur est consultable sur le site internet de la préfecture d'Ile-et-Vilaine dans la rubrique « Annonces et Avis » - « Enquêtes Publiques », ainsi qu'un modèle de fiche de candidature.

La commission départementale chargée de fixer la liste des commissaires enquêteurs en Ile-et-Vilaine se réunira en décembre 2011 pour auditionner les candidats présélectionnés. Les résultats seront ensuite communiqués (candidats pris et non pris) à l'issue de cette réunion.

La liste des commissaires enquêteurs agréés de chaque année dans le département fait ensuite l'objet d'un arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le Préfet,  
le Secrétaire Général  
**FRANÇOIS HAMET**

3 avenue de la Préfecture - 35026 RENNES CEDEX 9  
☎ 02 99 02 13 35 - ☎ 02 99 02 10 16 - 🌐 www.bretagne.pref.gouv.fr

# Le Centre Communal d'Action Social - CCAS

Le repas annuel de nos aînés se déroulera le 1<sup>er</sup> dimanche d'octobre 2011 soit le 02/10/11 à 12h00 dans la salle des fêtes Joseph Legendre.



Les personnes de plus de 70 ans habitant la commune (dont les personnes ayant déménagées dans l'année) et les anciens Lasséens résidents en structure d'hébergement se verront offrir leur repas sur inscription en mairie. Les personnes âgées de moins de 70 ans souhaitant participer au repas devront s'acquitter d'une participation sur inscription en mairie. Réservez dès à présent votre journée pour venir partager un moment convivial, festif et gastronomique...

# État Civil du 1<sup>er</sup> semestre 2011

**Avs de naissances :** 15 enfants

**Mariages :** 5

GUIBERT Jean-Paul & CHERUEL Martine le 14 mai 2011  
FOUCHER Mark & PREVOST Marie-Laure le 18 juin 2011  
KLEIN Jean-Michel & ABDANE Salma le 25 juin 2011  
SAPIN David & ROUSSELOT-PAILLEZ Alexandra le 02 juillet 2011  
DESPRES Sébastien & BELLOIR Aurélie le 09 juillet 2011

**Décès :** 5

Mr MOREL Raymond le 21 janvier 2011 à Bain de Bretagne  
Mr GUILLEME André le 8 mars 2011 à Rennes  
Mr FAUCHOUX Christian le 27 mai 2011 Rennes  
Mr CAUDARD Jean-Yves le 14 juin 2011 à Lassy  
Mr CHAPIN Jérôme le 27 juin 2011 à Guignen

Le premier semestre de l'année 2011 aura enregistré la disparition de deux anciens conseillers municipaux et adjoints de la commune auxquels nous voulons rendre hommage dans ce bulletin.

**Monsieur André GUILLEMÉ**

Exploitant agricole à la Vallée à la sortie du bourg, il est originaire de Guichen où il est né le 13 juillet 1927, il reprend avec son épouse Marie PIEL l'exploitation de ses beaux-parents. Elu au conseil municipal la première fois le 28 mars 1965, puis réélu, il sera conseiller municipal pendant 24 ans dont un mandat comme 2<sup>ème</sup> adjoint entre 1977 et 1983. Il fut aussi délégué à la Chambre d'agriculture, administrateur à la caisse locale du Crédit agricole, mais aussi président de l'Association foncière de remembrement de la commune en 1986 qu'il conduira jusqu'à son terme. Homme de consensus, il a toujours évité la contestation en privilégiant le dialogue et en s'impliquant dans le tissu social et économique il a pour beaucoup contribué au développement et à la modernisation de l'agriculture à Lassy.

**Monsieur Jean-Yves CAUDARD**

Salarié Citroën, il est originaire de Malansac dans le Morbihan où il est né le 31 avril 1944 et après s'être marié à Marie-Annick CAILLET, est venu s'installer à la Pilais dans les années 1968. Homme de contact et de dialogue, il s'est impliqué rapidement à la vie locale d'abord en participant en tant qu'accompagnateur aux premières classes de neige organisées par les enseignants de l'époque, puis aussi en contribuant activement à l'avènement et la gestion du club sportif, donnant ainsi de son temps et de sa personne à l'épanouissement des premiers footballeurs de l'U.S. Lassy. Egalement homme de caractère et de conviction, il avait son parler franc et direct forçant le respect. Il entre dans la vie municipale en 1983 où il démontrera ses qualités de gestionnaire, mais aussi de bricoleur, et sera réélu jusqu'en 2001. Ses compétences le conduiront à occuper pendant deux mandats le poste de 3<sup>ème</sup> adjoint et sera remercié de son service comme Maire-adjoint honoraire.

Par cet hommage, nous voulons les remercier de leurs actions au service de la collectivité.  
**Monsieur Raymond PIRON, Maire honoraire de Lassy**

# LA VIE CULTURELLE



**Horaires pendant les vacances**

Le mercredi de 15h à 18h

Le samedi de 10h à 12h

Un projet de lecture pour les tous petits de 0 à 3 ans va se mettre en place à la bibliothèque de Lassy. Des animations vont permettre de sensibiliser et d'accompagner les bébés et leur entourage (leurs parents, les assistantes maternelles de la commune) à la pratique de la lecture. Anne DEBRAY et son équipe de bénévoles vous invitent le **Jeu di 8 Septembre à 20h00 à la bibliothèque** pour une rencontre avec Evelyne RAYMOND WENZ membre d'ACCES ARMOR, une association pour laquelle "S'adresser aux tout-petits et à leur entourage, c'est favoriser un développement harmonieux de la personnalité de l'enfant et une plus grande égalité des chances de réussite et d'insertion sociale."



Depuis la réussite de la fête intercommunale de la musique à Lassy en 2009 où la municipalité, les associations lasséennes ainsi que l'ACSOR ce sont réunis pour réussir cet évènement, la commission Culture, Communication, Jeunesse, Tourisme et Santé publique a décidé de **reconduire tous les ans un évènement culturel municipal**, et, de le faire de façon conjointe avec les associations qui s'investissent avec toujours autant d'enthousiasme et de compétence, et ainsi, ensemble en faire le succès comme il se doit pour le bonheur des Lasséennes et Lasséens. Cet évènement culturel communal est complémentaire des différents autres évènements organisés par les associations lasséennes. Il permet une dynamique entre les différents acteurs locaux et offre un autre champ d'animation aux lasséennes et lasséens. **Lorsque cette manifestation a vu le jour toute une philosophie a été posée et a guidé son élaboration. Cet évènement communal se veut familial, ouvert à tous, axé sur le lien social en devenant "un rendez-**

**vous annuel où les gens aiment à se rencontrer. C'est aussi le rôle d'une fête de ce genre de permettre des retrouvailles mais aussi de créer de nouvelles relations". Il se veut aussi axé sur les échanges intergénérationnels et "permettre de transmettre et de recevoir de l'autre malgré la différence d'âge, partager ensemble de bons moments sur les mêmes animations, malgré les différents centres d'intérêt et les expériences aussi variées soient elles".** Cet évènement est basé sur une **approche culturelle : approche des arts sous différentes formes** "ce qui permet de côtoyer les artistes et de découvrir les arts à portée de mains. Ouvrir grandes ses oreilles, observer avec ses yeux écarquillés et activer ainsi tous ses sens pour se sensibiliser, se laisser toucher s'enrichir et s'ouvrir à la culture". Un **esprit festif, convivial** doit essaimer cette journée **organisée conjointement entre la commune et les associations lasséennes qui souhaitent y participer. Toutes les animations culturelles sont gratuites ainsi que l'accès à la fête pour tous.**

En 2011, l'**évènement culturel "Les arts 2 rues"** s'est déroulé le 28 Mai dernier place Saint Martin de 16h à 1h00 sous un soleil estival. De l'humour, du burlesque, de l'acrobatie, le spectacle des artistes dans la rue au contact de tous, petits et grands s'est révélé interactif avec les spectateurs, les artistes allant vers eux les sollicitant, ils ont ainsi donné de la vie et une âme au spectacle de rue. Plus de 500 personnes sont venues côtoyer les artistes, une foule impressionnante a déambulé au rythme du Batucaramel et participé aux diverses animations... Une belle réussite comme vous pouvez le voir en photos dans le dossier central de ce bulletin !!! Cette fête a reflété la philosophie posée au départ et répondu aux promesses de l'affiche. Je souhaite remercier l'équipe municipale, Anne Debray et son équipe de bénévoles de la bibliothèque, les associations lasséennes présentes et tous les bénévoles pour leur investissement et leur engagement. C'est toute cette force vive qui a permis la réussite de cet évènement. Mais c'est aussi grâce à vous toutes et tous qui avez répondu "présents" à notre invitation qu'aujourd'hui nous avons pris la décision de reconduire cet évènement et de lui garder son identité "les arts 2 rues". **Pour 2012**, un scoop : gardez dès à présent votre date du **Samedi 2 juin** et vous découvrirez d'autres facettes des arts de rues... En attendant, je vous souhaite de bonnes vacances bien méritées...

Madame Le Duc Véronique, Adjointe en charge de la Culture, la Communication, la Jeunesse, le Tourisme et la Santé Publique.

# LA VIE ASSOCIATIVE

## • CLUB DES AJONCS

Manifestations de juillet à septembre 2011 :

Club tous les 2, 4 et 5	Jeu di du mois (belote, palets suivi d'un goûter)
2 septembre 2011	Concours cantonal de belote à la Salle J. Legendre
19 septembre 2011	concours cantonal de palets au Terrain des Sports
22 septembre 2011	Sortie voyage à Malicorne dans la Sarthe



Si vous aimez jouer à la pétanque, venez-vous joindre à nous tous les samedis après midis, passer un moment sympathique, convivial.

**NOUVEAU !!!**

**Lieu de rencontre :**

derrière la salle des fêtes J. Legendre à partir de 14h

**Renseignements :** Mr Sgati au 02.99.42.11.56.

## • VITAGYM A LASSY



La saison 2010-2011 de gymnastique s'est déroulée dans de bonnes conditions et dans une ambiance agréable cette année encore. Malgré la chaleur apparue très tôt dans la saison, vous avez été nombreuses à venir assister jusqu'à fin juin aux différents cours animés par Anita, Céline et Nolwenn. Cette année, le bureau a investi dans du nouveau matériel : steps, fitball, ce qui a permis de diversifier les activités proposées.

Seul petit bémol cette année, la participation aux animations comme la galette des rois, la soirée gourmandises..., organisées par le bureau à la demande des adhérentes, a été très faible (une 10aine de personnes, membres du bureau inclus). La saison de gymnastique est à peine achevée qu'il faut déjà penser à la prochaine rentrée. Nous serons présentes au forum des associations de Lassay le samedi 10 septembre prochain. Si vous êtes intéressées, venez nous voir, nous vous y présenterons nos différents cours accessibles à partir de 16 ans. L'association Vitagym, propose aux adultes de plus de 16 ans différents cours de gymnastique. Ces cours sont encadrés par des animatrices diplômées et permettent d'entretenir, d'améliorer sa condition physique ou tout simplement de se détendre dans une ambiance cordiale à proximité de chez soi.

**Au programme :** cardio, entretien de la souplesse, renforcement musculaire, abdos-fessiers, steps...  
**3 cours sont proposés :** le mardi avec Nolwenn de 20 h 30 à 21 h 30 ; le mercredi avec Anita de 19 h à 20 h ; le mercredi avec Céline de 20 h à 21 h  
**Conditions :** certificat médical à fournir dès l'inscription et au plus tard dès le début des cours.

**Tarifs :** possibilité d'assister à 1, 2 ou 3 cours par semaine pour 96 € l'année (paiement en 3 fois possible, chèques vacances acceptés).

**Contacts :** Dorothee HUMBERT-LAFAYE - tél. 02.99.42.16.79 - Karine COLLET - tél. 02.99.42.17.23

## • ASSOCIATION SOURIRE MALGACHE



Nous lançons dès à présent un appel aux personnes qui accepteraient de donner un peu de leur temps en décembre prochain pour réaliser des paquets cadeaux à la sortie du magasin Natures et Découvertes. Si vous pensez pouvoir vous libérer quelques heures, en semaine ou le week-end, n'hésitez pas à vous faire connaître dès à présent. Toutes les bonnes volontés seront les bienvenus. Cela ne vous engage à rien vis-à-vis de l'association. Merci d'avance

19 rue de la Touchette - 35580 Lassay - 02 99 42 06 74 - [sourire\\_malgache@free.fr](mailto:sourire_malgache@free.fr) - [www.souriremalgache.org](http://www.souriremalgache.org)

## • ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES



Une nouvelle année scolaire se termine pour l'APE, qui a organisé de nombreuses manifestations tout au long de l'année :

- participation au Vide-grenier le 1er dimanche de septembre 2010,
- un après-midi «boum» en octobre 2010, suivi par la vente de galette-saucisse à emporter ou sur place,
- une séance de cinéma a été offerte à chaque élève pour Noël 2010,
- le traditionnel carnaval où se déguisent les plus petits et les plus grands, suivi d'une soirée dansante en février 2011,
- participation aux «Arts 2 la rue» le 28 mai dernier,

- l'investissement, conjointement avec la mairie, dans des buts pour la cours de l'école,

- la kermesse de l'école le 25 juin, avec la participation des enseignants pour conclure en fête cette année!

L'association en profite pour remercier tous les parents bénévoles qui se sont joints à nous et investis cette année. Nous vous rappelons que plus que jamais l'APE a besoin de nouveaux membres pour assurer la pérennité de l'association et des manifestations qui permettent à l'école de proposer de plus en plus d'activités et de projets aux élèves! Aussi nous vous invitons à venir nous rencontrer lors de notre prochaine Assemblée Générale le vendredi 7 octobre 2011 à 20h30, en salle de la garderie de l'école. Venez nombreux, on compte sur vous!



## • ASSOCIATION AIDE AUX DEVOIRS



L'association d'Aide aux devoirs de l'école Camille-Claudiel a pris ses quartiers d'été. C'est avec plaisir que les bénévoles retrouveront les enfants à la rentrée prochaine. En attendant, BONNES VACANCES A TOUS. Nous vous rappelons que l'association d'Aides aux devoirs a toujours besoin de nouveaux bénévoles. N'hésitez pas à venir donner un peu de votre temps aux enfants de l'école, le temps des devoirs. Venez partager une belle expérience au sein d'une équipe composée d'une dizaine de bénévoles. **Contactez Valérie Renault au 0299420526.**

## • ACPG CATM

ACPG CATM Veuves Citoyens de la paix

Section Lassay

APPEL AUX CITOYENS DE LA PAIX

Face à la diminution constante des effectifs du monde combattant dans nos sections, depuis 2010, l'Association départementale a décidé d'accueillir toutes celles et ceux qui souhaitent pérenniser la section locale. D'où l'ouverture à toutes les personnes femmes et hommes sensibilisés à ce devoir de mémoire et respectueux des traditions en assurant la relève des effectifs ; Ces nouveaux adhérents sont invités à nous rejoindre sous le sigle « citoyens de la paix » qu'il aient effectué ou non leur service militaire, qu'il soient issus d'une carrière militaire, gendarmerie, police, ou de sécurité civile. L'important est de transmettre la mémoire des combattants aux plus jeunes. Après le relais avec les anciens de 14-18, 39-45, TOE, Algérie, Maroc, Tunisie, le rôle de notre Association est d'assurer et de passer le témoin d'une génération à l'autre. Celles et ceux qui souhaitent nous contacter, pour plus de renseignements, peuvent téléphoner au 02.99.42.12.10 Mounier J.B. Le Président.

Calendrier des manifestations pour 2011 et 2012.

En 2011 :

- Concours de palets le 21 Août
- Commémoration du 11 Novembre le Dimanche 13 Novembre
- Commémoration du 5 décembre : le Dimanche 4 décembre avec le dépôt de gerbes à Lassay suivi de la commémoration départementale à Laillé.

En 2012 :

- Assemblée générale le 21 janvier à 10h maison des associations
- Concours de belote le 19 février
- Commémoration du 8 mai : le 13 Mai
- Concours de palets le 19 août
- Commémoration du 11 Novembre : le 11 Novembre
- Commémoration du 5 décembre : date non connue à ce jour.



# LA VIE INTERCOMMUNALE



## L'Acsor expérimente un transport à la demande



Du 2 mai au 31 août 2011, dans la communauté de communes du canton de Guichen (Acsor), le transport collectif à la demande vous emmène en centre-bourg des huit communes.

Pas de voiture ? Envie d'être transporté en toute sécurité ? Depuis chacune de ses huit communes, le transport à la demande vous emmène. Communes concernées : Baulon, Goven, Bourg-des-Comptes, Guichen, Guignen, Laillé, Lassay, Saint-Senoux.

Il suffit de réserver au 0 810 35 10 35, au plus tard la veille de votre trajet, avant 17h.

Le jour dit, un véhicule - repérable au logo ci-contre - vous prend en charge à un arrêt près de chez vous, déterminé par téléphone lors de la réservation. Le véhicule vous dépose à destination entre 9h30 et 10h et vous récupère entre 11h30 et 12h. Le service fonctionne du lundi au samedi vers Guichen, et aussi le mercredi et le samedi vers les autres communes. Il est ouvert à tous.

Tarif : 2 € aller simple, 4 € aller-retour. Des tarifs réduits sont possibles, se renseigner. Renseignements : 0 810 35 10 35 ou à la Mairie de votre commune.

## Le chantier d'insertion d'ACSOR

Le chantier d'insertion de la communauté de commune de l'ACSOR fait appel à candidature, 3 postes sont à pourvoir début septembre 2011.

Des agents polyvalents hommes ou femmes sont recherchés pour l'entretien des espaces naturels et espaces verts, ainsi que pour la restauration du petit patrimoine bâti. La durée hebdomadaire est de 26 heures pour un contrat d'une durée de 6 mois. Envoyer un CV et une lettre de motivation à l'une des adresses suivantes (les organismes feront suivre)

- ✓ l'agence POLE EMPLOI dont vous dépendez
- ✓ Le CDAS 18 rue du Commandant Charcot 35 580 GUICHEN
- ✓ La Mission Locale 6 rue Luc Urbain 35 580 GUICHEN
- ✓ Cap'Emploi rue Jules Vallés centre commercial Cleunay 35 000 Rennes

Si vous voulez plus d'information, renseignement auprès de l'ACSOR au 02 99 57 03 80.



## Téléthon 2011 à Guignen les 3 et 4 décembre



Le Téléthon 2011 aura lieu sur le site de la Prairie de Guignen et sur le parking de Super U de Guichen. Il sera organisé conjointement par les communes de Baulon, Guignen et Lassay avec la participation de l'OCAS (Office Cantonal d'Animation Sportive). Une soirée cabaret sera organisée en amont de l'évènement, à Guignen, par l'association « Travaux Manuel » de Lassay et le Volley Ball de Guignen. Elle aura lieu le 12 Novembre en soirée sur le site de la Prairie. Le repas sera assuré par le Lycée hôtelier de St Meen le Grand et l'animation par notre humoriste bien connu Jacky Roussel.

Dans l'esprit du Téléthon, tous les bénéfices de cette soirée seront reversés à l'AFM.

## A Guichen les 7, 8 et 9 Octobre 2011, 20<sup>ème</sup> édition du SALON ILLÉ ET BIO 2011

Association Culture bio

Le salon « Ille et Bio » événement informatif et démonstratif organisé sur la commune de Guichen par l'association Culture Bio, vous propose à la fois de la convivialité et de vraies réponses aux enjeux collectifs actuels. Une programmation riche et diversifiée dans la nature et les thèmes abordés pour promouvoir un monde plus écologique, plus humain, plus solidaire et démontrer qu'à travers nos actes de la vie quotidienne, un nouveau monde est possible. Un grand village où débambuler, s'informer, échanger, expérimenter, goûter... : 300 exposants ; une trentaine de conférences et une centaine d'animations pour tous et toutes (ateliers, démonstrations, échanges, spectacles, musique); des places et rues thématiques, etc...

Contact / Réservation

Association Culture Bio - Maison des associations - 43 rue Fagues - 35580 Guichen

Tél. 02 99 52 02 90 - [contact@culturebio.org](mailto:contact@culturebio.org) - Pour plus d'infos : <http://www.illeetbio.org/salon-ille-et-bio/salon-2011/>



## Le Comice Agricole à Baulon le samedi 3 septembre 2011



La fête cantonale de l'agriculture aura lieu « Un samedi à travers champs », au lieu dit « Les NOES ». Des concours de labours, labours des anciens exploitants, démonstrations diverses, concours de motoculteurs, d'animaux et exposition de matériels agricoles, concours des jeunes. Les inscriptions sont à effectuer à la mairie de Baulon. Il est aussi possible de s'inscrire aux repas du midi et du soir à la mairie.

## Le PIJ d'ACSOR : «t'as la Tchatche» un film réalisé sur le canton et récompensé par deux prix



Six jeunes du canton de Guichen, de 15 à 17 ans, ont gagné le 2<sup>ème</sup> prix du jury du concours T'as la Tchatche et le prix spécial Sécurité Routière pour leur vidéo réalisée avec le Point Information Jeunesse (PIJ) de la Communauté de communes du Canton de Guichen cette année.

« T'as la Tchatche » est un concours vidéo sur le thème « du plaisir au risque... » ouvert à tous les jeunes Bretons âgés de 14 à 30 ans. C'est la deuxième année consécutive que les jeunes gagnent un prix à ce concours. Parmi les 40 vidéos inscrites au concours, le court métrage « Par là », réalisé par les jeunes du canton de Guichen a reçu deux prix mérités. Traité avec humour, ce film parle des péripéties d'une jeune autostoppeuse en quête de liberté.

**Vous pouvez découvrir cette vidéo sur le site internet : [www.taslatchatche.com](http://www.taslatchatche.com).**

Réaliser un film à Lassay avec l'animateur du PIJ, c'est toujours possible ! De nombreux stages gratuits sont organisés toute l'année. Cet hiver, nous partons filmer les Transmusicales. Inscrivez-vous dès à présent au PIJ.

Point Information Jeunesse - Rue Arsène Thoumelin à Guichen.

Animateur : Reunan

Mercredi : 9h à 13h et 14h à 18h - Jeudi : 16h à 18h - Vendredi : 14h à 19h

Tél. 02 99 52 08 91 ou 06 88 01 15 59 - Mail : [pjacsor@gmail.com](mailto:pjacsor@gmail.com) - Blog : [www.ij-bretagne.com/guich](http://www.ij-bretagne.com/guich)



L'association intermédiaire cantonale ACTION a tenu courant juin à Laillé son assemblée générale qui a rendu compte de sa 20<sup>ème</sup> année d'activité en présence d'élus, de partenaires, d'utilisateurs et de demandeurs d'emploi du canton de Guichen.

Rappelons que cette association, créée en 1990, a pour mission d'accueillir des demandeurs d'emploi et de les mettre à disposition de particuliers, entreprises, collectivités ou associations en recherche de personnel ; l'association se chargeant de toutes les formalités administratives

et salariales.

Le bilan présenté pour cette année est stable par rapport à l'année dernière, malgré une baisse des demandes auprès des particuliers. ACTION a salariés 86 personnes sans emploi pour accomplir 14 723 heures de travail réparties essentiellement chez des particuliers (pour du ménage, repassage, jardinage) et dans des collectivités locales. Le recours à ces mises en situation de travail permet à l'association, en lien avec les partenaires concernés, d'accompagner les personnes dans leurs parcours d'insertion.

L'année fut marquée également par l'organisation du 20<sup>ème</sup> anniversaire de l'association en octobre 2010. Placé sous le signe de la convivialité, cet anniver-

saire a permis de faire le bilan de 20 années d'insertion sur le canton de Guichen, en présentant notamment des chiffres éloquentes : plus de 270 000 heures de travail effectuées par 1 242 personnes auprès de 1 555 utilisateurs.

L'association est sans aucun doute un acteur incontournable du développement du territoire.

**Le matin du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et l'après-midi sur RDV (fermeture le mercredi après-midi).**

Vous êtes un particulier habitant le canton de Guichen, vous avez déjà entendu parler d'ACTION mais vous n'avez jamais fait appel à ses services...

**FORFAIT DÉCOUVERTE** Cette offre peut certainement vous intéresser... L'association ACTION propose à tout **nouvel adhérent un « forfait découverte »** comprenant **Au choix : 10 heures de services à domicile\* dont 2 heures gratuites, ou 5 heures dont 1 heure gratuite,** (cotisation d'adhésion annuelle de 10 euros)

Ce forfait, **valable jusqu'au 31 décembre 2011**, vous permettra de découvrir les avantages de se faire aider pour entretenir sa maison ou son jardin, faire son repassage, réaliser de petits travaux de bricolage... tout en laissant l'association s'occuper de tout !

Si vous êtes intéressés, adressez-vous directement à l'association. **Contact : ACTION Sylvie ETIENNE et Katy ROUAULT - 6 rue Luc Urbain**

Par téléphone : 02.99.57.30.78 - par courriel : action.guichen@wanadoo.fr

Au bureau ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et l'après-midi sur RDV (fermeture le mercredi après-midi).

\*possibilité de bénéficier de la déduction fiscale à hauteur de 50% dans certains cas

## 5ÈME FORUM DE L'EMPLOI DU PAYS DES VALLONS DE VILAINE



Que vous soyez en recherche d'emploi, d'orientation, salariés ou étudiants, venez rencontrer les en-

treprises du territoire et découvrir les métiers qui recrutent.

**Le jeudi 29 septembre 2011 de 13h30 à 18h.**

**A la Salle polyvalente, La Croix Rouge à Bain de Bretagne**

**Animations de la journée :**

• **Débats et tables rondes :**

- Travailler dans les structures d'insertion par l'activité économique : quelle passerelle vers l'entreprise dite classique ?

- L'emploi des plus de 50 ans : apprendre à valoriser son expérience

• **Rendez-vous Emploi :** Entretiens de 15 minutes avec des chefs d'en-

treprise ayant une offre à pourvoir rapidement (Inscription obligatoire au 02 99 57 02 20)

• **Espace offres d'emploi :** affichage d'offres d'emplois locales

• **Espace multimédia :** Créer son espace emploi, télé candidater...

• **Espace contrats en alternance :** conseils sur les contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation

• **Espace logement**

• **Espace garde d'enfants**

• **Espace mobilité Atelier création, reprise d'entreprise :** informations, conseils sur les étapes de la création et zoom sur le statut d'auto-entrepreneur

• **Entretiens conseils :** Temps

d'échange privilégié avec un chef d'entreprise ou des bénévoles EGEE

• **Tables itinérantes Exploratoires Secteurs professionnels présents :** Agro-alimentaire, Agriculture, Bâtiment, Hôtellerie-Restaurant, Industrie, Métiers de bouche, Services, Transport-Logistique...

Entrée gratuite, Navette gratuite (départs 13h00 et 15h30 place de la Mairie à Guichen). **Pour tout renseignement : www.meif-bassinrennes.fr**



## DORN HA DORN : LA RENTREE ...!

L'association sera présente sur tous les forums du canton pour vous renseigner et enregistrer vos inscriptions dans les disciplines suivantes :

**Musique Trad :**

Accordéon Diatonique, Flûte traversière, Biniou koz, Bombarde, Tin whistle, Cornemuse, Caisse claire, **Guitare : Nouveau !**, Atelier sonneurs, Atelier d'ensemble

Contacts : **Benoît ANDRE : 06 45 50 95 48 - mail : andre.benoit7@orange.fr - Geoffroy ETAIX : 06.66.61.90.88 - mail : geoffroy.etaix@yahoo.fr;**

**Autres activités prévues :**

Danses traditionnelles adultes, Breton, Chant du Pays Gallo, Eveil -enfants, atelier danses enfants, Broderie

Contact : **Pierre SAUVETRE : 06.74.54.40.34 - mail : pierresauvetre@yahoo.fr - Notre site : dorn.ha.dorn.free.fr**

**Dates Danses Bretonnes Enfants :**

15 octobre 2011, 19 novembre 2011, 10 décembre 2011, autres dates à programmer (1/mois jusqu'en juin)

Lieu : Salle de danse Joséphine Baker, Guichen de 14h30 à 16h.

Cours gratuits, adhésion annuelle: 5EUR

N'hésitez pas à nous demander des compléments d'information si besoin.

## LA VIE PRATIQUE

L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques réalise cette enquête dans notre commune.



Quelques ménages seront sollicités. Ils recevront une lettre indiquant l'objet de l'enquête et le nom de l'enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger.

L'enquêteur contactera les ménages concernés entre le 16 mai 2011 et le 31 mai 2011 - 15 août 2011 et le 30 août 2011 - 14 novembre 2011 et le 29 novembre 2011. Il sera muni d'une carte officielle et tenu au secret professionnel. Les réponses des enquêtés resteront anonymes et seront saisies sur ordinateur portable.

Merci de lui réserver un bon accueil



Vu l'avis favorable du Conseil National de l'Information Statistique, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Visa n°2011T003EC du Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, valable pour l'année 2011. Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE). La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête. Elle garantit aux personnes interrogées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès de l'INSEE. Si vous êtes intéressé(e) par les résultats de cette enquête ou par toute autre information d'ordre économique et social, vous pouvez consulter le site

## ASSISTANTES MATERNELLES DE LASSY

NOMS	Prénoms	Adresse	
BAILLY	Patricia	La Chevalaye	02.99.57.34.70
BRIAND	Karine	2 Rue Leteil	02.99.42.04.13
CAUVIN	Sylvie	Les Landes de Canut	02.99.42.08.35
CAZES	Corysandre	25 Rue de la Croix St Michel	06.87.86.83.16
CHAISE	Patricia	La Hillandais	02.99.42.14.29
ESNAULT	Agnès	17 Rue de la Touchette	02.99.42.04.97
ETIENNE	Yvette	La Chapinai	02.99.42.09.18
FONTAINE	Claudine	10 Rue du Presbytère	02.99.42.14.13
GEORGES	Catherine	11 Rue de la Croix St Michel	02.99.42.14.17
GOUGEON	Martine	La Touchette	02.99.42.02.56
JOSSE-VAUVEL	Laëtitia	6 Allée des Chênes	06.74.75.51.13
LE PLAINE	Isabelle	Les quatres vents	02.99.42.15.08
PAIREL	Catherine	4 Allée des Chênes	02.99.42.14.78
PARIS	Margareth	4 Rue Nominoë	02.23.61.10.12 06.29.57.28.52
POUPART	Angéline	5 Places St Martin	02.99.42.11.62
RICORDEL	Colette	La Touchette	02.99.42.04.57
ROQUAIS	Catherine	La Petite Olivrais	02.99.42.02.17

## LE «CHÈQUE SPORT» SÉDUIT LES JEUNES BRETONS

La Région Bretagne élargit son coup de pouce pour inciter les Breton âgés de 16 à 19 ans, à fréquenter davantage les terrains de sport. Pour bénéficier d'une réduction de 15€, suivez le guide !

La Région Bretagne veut inciter les jeunes à la pratique du sport. Pour y parvenir et alléger le budget des familles, elle offre depuis la rentrée 2008/2009 un chèque sport de 15€ aux sportifs âgés de 16 à 18 ans. L'effet stimulant ne se dément pas : 2 000 clubs sont partenaires et 27 000 demandes ont été effectuées en ligne cette saison. Fort de ce succès, le dispositif s'étend aux jeunes de 19 ans pour la saison 2011/2012 ! À partir de juin 2011, date de lancement de la nouvelle campagne, les jeunes nés en 1993, 1994, 1995 et 1996 peuvent ainsi demander leur réduction.

Cette aide individuelle unique est valable pour toute adhésion annuelle à un club sportif breton, hors association interne à un établissement scolaire (UNSS ou UGSEL). Et depuis un an, il est possible de bénéficier d'autant de chèques sport que d'activités pratiquées.

Pour en bénéficier, rien de plus simple : il suffit de se rendre sur le site internet de la Région Bretagne, de remplir un formulaire d'inscription et d'imprimer son chèque. De quoi bouger sans se ruiner ! - [www.bretagne.fr/chequesport](http://www.bretagne.fr/chequesport)

Vous aurez entre 16 et 19 ans en 2012, vous voulez bénéficier du chèque sport,

**Comment ça marche ?** Se connecter sur [www.bretagne.fr/chequesport](http://www.bretagne.fr/chequesport)

**L'inscription est possible du 1er juin 2011 au 30 avril 2012.**

Chaque jeune peut imprimer son chèque sport et le présenter au plus tard le 30 avril 2012 à son club sportif qui appliquera alors une réduction de 15 € sur le montant de l'adhésion. Les clubs se verront remboursés par la Région Bretagne.

Attention, l'utilisation du Chèque Sport n'est valable qu'une seule fois.

Un doute, une interrogation : Région Bretagne, service Jeunesse et Sport : [sport@region-bretagne.fr](mailto:sport@region-bretagne.fr)

## FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DE LUTTE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES 35

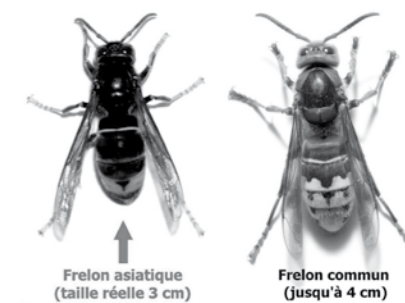


**Une nouvelle espèce invasive en Ile et Vilaine : Le frelon Asiatique**

**ATTENTION CET INSECTE EST DANGEREUX**

**Vous suspectez fortement sa présence ? Contactez nous 02 23 48 26 23**

FEVLDEC. ZAC Atalante Champeaux  
Rue Maurice Le Lannou - CS N° 74241 - 35042 RENNES Cedex



**LA BANDE RIVERAINE... UNE AUTRE ALLIÉE NATURELLE !**

**TRAITER DIFFÉREMMENT  
POUR RESPECTER L'EAU ET L'ENVIRONNEMENT**

Vous allez effectuer un traitement pour protéger vos cultures contre les maladies et les insectes, ou vous allez désherber «allées et massifs». Des pratiques inadaptées peuvent être à l'origine d'une contamination de l'eau et de l'environnement.

## Ne traitez pas à proximité de l'eau

AFIN DE PRÉSERVER LA QUALITÉ DES EAUX, IL EST INTERDIT D'UTILISER TOUS PESTICIDES (DÉSHERBANTS, FONGICIDES, INSECTICIDES)

**A MOINS DE 5 METRES MINIMUM DES COURS D'EAU, PLANS D'EAU**  
Figurer sur les cartes KIN 1/25 000  
Consulter l'étiquette car la distance peut être plus importante (20, 50 ou 100m).



**DANS ET A MOINS DE 1 METRE DE LA BERGE DES FOSSES (MÊME A SEC), COURS D'EAU, COLLECTIFS DES EAUX PLUVIALES, PONTS D'EAU, PUIXS, FORAGES** se figurant sur les cartes KIN 1/25 000.



**SUR AVALOIRS, CANTIVEAUX ET BOUCHES D'ÉGOUT.**



**TOUS LES UTILISATEURS DE PESTICIDES SONT CONCERNÉS : PARTICULIERS, AGRICULTEURS, COLLECTIVITÉS, ET ENTREPRENEURS.**

**EN CAS D'INFRACTION, LES PEINES ENCOURUES PEUVENT ALLER JUSQU'À 75 000 € ET 2 ANS D'EMPRISONNEMENT**

Planche disponible sur le site internet : <http://www.lieusaint-georges.fr> # <http://www.lieusaint-georges.fr/agriculture/pesticides>

### AVANT TRAITEMENT

- 1 Vérifiez que les conditions climatiques sont favorables (absence de vent, de pluie, température inférieure à 25°C)
- 2 Choisissez le produit adapté à votre besoin (à l'insecte visé, à la maladie identifiée ou au stade de la mauvaise herbe à détruire)
- 3 Choisissez le produit le plus respectueux pour l'environnement et votre santé (lisez l'étiquette ou interrogez votre vendeur)
- 4 Calculez précisément la quantité à utiliser en tenant compte de la dose autorisée et de la surface à traiter
- 5 Si l'emballage est vide rincez-le 3 fois et versez l'eau de rinçage dans le pulvérisateur
- 6 Utilisez un pulvérisateur prévu pour cet usage
- 7 Protégez-vous. Le produit peut pénétrer par la peau, les voies digestives ou respiratoires. portez des gants, des bottes, des vêtements de protections, voire des lunettes si vous traitez des arbres ou des arbustes.

### PENDANT LE TRAITEMENT

Ne pas manger ni boire ni fumer pendant le traitement.

Pour désherber, repérer les zones perméables (allée, gazon, potager, gravier) imperméables (terrace, dallage, bitume, goudron, béton) et les zones d'évacuations d'eau pluviale (abords de puits, caniveaux, fossés, bouches d'égouts...) les zones situées à proximité d'évacuations sont des ZONES INTERDITES.

Toute intervention phytosanitaire doit être proscrite

### APRES LE TRAITEMENT

- 1 Rincez votre pulvérisateur à l'eau claire. Ne jetez jamais l'eau de rinçage dans le fossé à l'égout ou dans l'évier.
- 2 Appliquez l'eau de rinçage sur la zone déjà traitée.
- 3 Lavez les bottes, vos gants, puis vos mains et votre visage.
- 4 Il est interdit de brûler les emballages, rincez 3 fois et perforez, l'emballage vide peut être déposé avec les ordures ménagères.

## Economies d'eau : Les bons réflexes

### > LUTTER CONTRE LES FUITES

- Les fuites peuvent représenter plus de 20 % de la consommation d'un foyer :
- un robinet qui fuit = plusieurs m3 ou des dizaines de m3 par an
  - une chasse d'eau qui fuit = plusieurs dizaines de m3 par an, voire plus d'une centaine

Pour lutter contre les fuites, il faut surveiller sa consommation d'eau au compteur.

### > CONSOMMER MOINS

Consommer moins d'eau, avec le même niveau de confort et d'hygiène c'est possible !

#### Éviter tout gaspillage :

- ne pas faire tourner les lave-linge ou les lave-vaisselle à moitié vides
- ne pas laisser couler l'eau en permanence pendant la toilette (en fermant le robinet pendant que l'on se lave les dents, on peut économiser plusieurs litres d'eau)
- préférer les douches aux bains : un bain consomme cinq fois plus d'eau qu'une douche
- installer des appareils qui réduisent la consommation d'eau (robinets, douchettes, chasses d'eau à économiseurs)

#### Réutiliser :

- l'eau de lavage des légumes peut utilement avoir un deuxième usage pour l'arrosage des plantes

#### Mieux arroser son jardin :

- un peu de savoir-faire permet d'arroser son jardin avec moins d'eau

**Économiser l'eau, c'est protéger la ressource  
mais c'est aussi réduire ses dépenses !**



### Quelques trucs à retenir

- un binage = deux arrosages
- le paillage protège du froid, mais aussi des fortes chaleurs et conserve mieux l'humidité du sol
- utiliser un arrosoir au lieu d'un tuyau d'arrosage
- arroser tard le soir, l'évaporation sera réduite (\*)
- utiliser des techniques économes : goutte-à-goutte, systèmes d'arrosage programmés...
- régler correctement les appareils d'arrosage automatique afin de n'arroser que les surfaces le nécessitant
- recueillir l'eau de pluie
- faire deux ou trois arrosages copieux par semaine et non de petits arrosages quotidiens ; le développement des racines se fera en profondeur et résistera mieux à la sécheresse
- tenir compte de la pluie prévue ou tombée les jours précédents
- ne pas arroser les pelouses qui reverdiront très bien au retour des pluies (\*)

(\*) mesures pouvant être rendues obligatoires par arrêté préfectoral

## NUMÉROS UTILES

EN CAS D'URGENCE MEDICALE	SAMU : 15	
Urgences Pédiatriques et Gynéco-obstétriques	16 bd de Bulgarie 35203 RENNES	02.99.28.43.21
Maison Médicale (ACCPMR)	Rue Bonabry 35480 MESSAC	02.99.92.36.94
<b>Ambulances, Taxi, VSL</b>		
BOURGCOMPTOISE	BOURG DES COMPTES	02.99.57.41.13 - Fax : 02.99.57.45.18
PAJAUD	BOURG DES COMPTES	09.65.24.99.42
BELLOIR	GUICHEN	02.99.57.32.00 - Fax : 02.99.57.38.56
TAXI ALLO TAXI	GUICHEN	02.99.52.01.40
TAXI PASCO	GOVEN	02.99.42.01.33
TIZON	BAULON	02.99.85.31.00
LE PRINCE E	BAULON	06.17.46.01.60
BELLOIR	GUIGNEN	02.99.92.27.27
TAXI BRETON T	GUIGNEN	06.80.28.01.39
TAXI BRISARD	LAILLE	02.99.42.53.62
TAXIS PHILYSTINS	ST MALO DE PHILY	02.99.57.57.57
<b>Pharmacies</b>		
PIERRE	BAULON	02.99.85.37.76 - Fax : 02.99.57.42.24
BOURG DES COMPTES	BOURG DES COMPTES	02.99.57.41.49 - fax : 02.99.57.42.24
COTARD-FOUGERAY DANIEL	GOVEN	02.99.42.01.54
CLECH CARINNE	GUICHEN	02.99.57.30.36
DES HALLES	GUICHEN	02.99.57.01.11 - Fax : 02.99.57.33.41
FLORI - LEFEUVRE	GUIGNEN	02.99.92.20.61
L'HOTEL DE VILLE	LAILLE	02.99.42.56.87
RIMBAULT	PONT REAN	02.99.42.21.94
<b>Infirmiers</b>		
LEGRAND Valérie	LASSY	09.60.51.89.53 / 06.73.40.86.50
BLANCHARD C.	GUICHEN	02.99.52.04.21
PELERIN H.	GUICHEN	02.99.52.08.71
ETIENNE Y. - FROGER O. - LETOURNEL M.P	GOVEN	02.99.42.01.38
HOLOWENCZACK M. - LECLERC C. - PERUCHETTI F.	GUIGNEN	02.99.92.20.44
<b>Laboratoire</b>		
AUBREE - REVERDY	GUICHEN	02.99.57.34.77
<b>Vétérinaires</b>		
CHAUCHET GADRAS	GUICHEN	02.99.57.01.16 - fax : 02.99.57.09.33
LEFRANCOIS VALERIE	GUICHEN	02.99.42.87.43
<b>Autres</b>		
Gendarmerie Nationale	GUICHEN	02.99.57.01.02
CAF - Consultations le 4 <sup>ème</sup> lundi de chaque mois de 13h30 à 15h30 (sur rdv uniquement)		0820.25.35.10
Point Accueil Emploi du Canton de Guichen Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h00 à 12h00 et le mardi de 13h30 à 16h30 sur rdv		02.99.57.00.09 - www.acsor.fr
Pôle emploi Lundi de 8h45 à 12h45, les mardis et vendredis de 8h45 à 17h et le mercredi de 8h45 à 12h et de 13h à 17h		39 49 - site : pole-emploi.fr
<b>Infos Sociales en ligne</b>		
Mise en place par le Conseil Général d'Ille et Vilaine d'un n° bleu 0810.20.35.35 (communication : coût local d'un poste fixe)		
<a href="http://www//info-sociale35.fr">www//info-sociale35.fr</a>		
Drogues Info Service - 7j/7 de 8h00 à 20h00 - appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe		0800.23.13.13
Ecoute Cannabis - 7j/7 de 8h à 20h - appel anonyme - coût d'un appel local depuis un poste fixe		0811.91.20.20
Ecoute Alcool - 7j/7 de 14h à 2h - appel anonyme - coût d'un appel local depuis un poste fixe		0811.91.30.30



Un service d'écoute, d'information et d'orientation sur les questions de l'enfance, de l'éducation et de la famille. A destination des familles et des professionnels de l'enfance.

Un service créé par l'association « des Amis les Rochers » pour :  
- soutenir les adultes afin de mieux aider les enfants face aux difficultés éducatives exprimées ;

- pour trouver un accompagnement adéquat.

L'Association « Des Amis les Rochers » accompagne depuis 50 ans des enfants et des jeunes en difficultés relationnelles, sociales et familiales

et favorise leur réintégration sociale par le biais de structures spécialisées. Elle apporte également son soutien aux familles et aux professionnels qui entourent ces enfants au quotidien.

**UN SERVICE D'ÉCOUTE TÉLÉPHONIQUE ANONYME ET GRATUIT...**

Un outil de prévention simple et accessible à tous. **Allo Parlons d'Enfants**, propose d'écouter, de soutenir, d'informer et d'orienter les familles et professionnels de l'enfance rencontrant des inquiétudes ou une situation conflictuelle vis à vis d'un jeune.

*Soutenir les adultes pour mieux aider les enfants - Un des moyens d'aider au mieux l'enfant est de soutenir les adultes qui l'entourent.*

**Allo Parlons d'Enfants** peut ainsi permettre de prévenir des situations de crise éventuelles.

**Un service simple et accessible au 02 99 55 22 22 (numéro local non surtaxé)**

**Allo Parlons d'Enfants** est ouvert les :

- lundis, mardis, jeudis et vendredis de 12h à 20h - mercredis de 10h à 20h - samedis de 10h à 14h

**...ASSURÉ PAR DES SPÉCIALISTES DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE**

*Une équipe pluridisciplinaire*

L'équipe à votre écoute est formée pour offrir une qualité de conseil optimale, adaptée aux besoins de chaque situation et de chaque individu. Afin de répondre au mieux à l'ensemble des attentes, des psychologues, animateurs, assistants sociaux, et d'autres professionnels de l'enfance vous accueillent au téléphone.

*Écoute, information, orientation*

Afin d'offrir un service pertinent et complémentaire aux structures d'aides déjà existantes, Allo Parlons d'Enfants a pour vocation d'intervenir de façon préventive.

En vous proposant une écoute attentive et bienveillante, il vous permet d'exprimer une inquiétude, d'évoquer une difficulté, d'être accompagnés dans le choix de l'attitude à adopter, et, éventuellement d'être orientés vers les structures de proximité adaptées à vos besoins.

*Pour en savoir plus [www.parlonsdenfants.fr](http://www.parlonsdenfants.fr)*

## SANTÉ PUBLIQUE

### • COMMUNIQUE DE PRESSE

**DIABETOBUS CAMPAGNE D'INFORMATION ET DE PREVENTION sur l'alimentation, le diabète et les maladies cardiovasculaires**  
du lundi 03 octobre au samedi 08 octobre 2011

**Quatre associations d'Ille et Vilaine feront circuler un... Diabétobus ... dans le département d'Ille et Vilaine**

Quatre associations se mobilisent autour de ce projet :

La Maison du diabète, de la nutrition et du risque vasculaire de Rennes - Le Réseau diabète 35 - Diabren 35, l'association des diabétiques d'Ille et Vilaine - Diabéto Malo, l'association des diabétiques du Pays de Saint Malo

**En partenariat avec :**

La MGEN (Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale) - La CPAM d'Ille et Vilaine (Caisse Primaire d'Assurance Maladie)

Et cette année une implication particulière du CCAS et de la commune de Liffré.

DIABETOBUS sera l'outil d'information et de prévention de cette campagne grand public et s'installera sur les marchés ou les places publiques de différentes communes du département. Des bénévoles et des professionnels la santé seront présents pour : informer, donner des conseils pratiques, animer des tables rondes, animer des ateliers... Ce sera également l'occasion pour les habitants de prendre contact avec les différentes associations.

**Accueil - Informations - Animations :**

A l'occasion de cette action seront proposées différentes animations :

Date	Ville	Lieu
Lundi 03/10/11	Combourg	Marché - Place Piquette
Mardi 04/10/11	Dinard	Matin : Marché - Devant la Poste - Après-midi : Centre Social - 55 rue des Minées
Mercredi 05/10/11	Dol de Bretagne	Matin : Lycée Les Vergers - Après-midi : rue du Dr Gringoire
Jeudi 06/10/11	Saint-Malo	Matin : Marché de Rocabey - Après-midi : Centre social - rue du Grand Passage
Vendredi 07/10/11	Liffré	Matin : Marché - Après-midi : Ecole Jacques Prévert - rue de l'Étang
Samedi 08/10/11	Saint Méen Le Grand	Matin : Marché - Devant la pharmacie

Des ateliers cuisine : Préparation collective d'un repas adapté et animé par une diététicienne. - Des étapes santé « Mon Diabète au quotidien » : organisées par la CPAM. - Des Animations ludiques et pratiques sur des thèmes autour de l'alimentation... - Des activités sportives adaptées : gym, marche...

Contacts : - Daniel HERY, Président de la MDD, 02.99.06.51.30 ou 06.81.62.68.34 ou [hery-daniel@wanadoo.fr](mailto:hery-daniel@wanadoo.fr) - Camille RIGAUDEAU, Coordinatrice, 02.99.41.83.78 ou [maisondiabeterennes@wanadoo.fr](mailto:maisondiabeterennes@wanadoo.fr) - Informations à retrouver sur le [www.maisondidiabete35.fr](http://www.maisondidiabete35.fr)

### L'ASSURANCE MALADIE



**La mise à jour de la carte Vitale, c'est tous les ans, pensez-y !**

Votre carte Vitale doit être mise à jour :

- ↳ au moins une fois par an et
- ↳ à chaque changement de situation : maternité, mariage, déménagement, etc.
- ↳ à chaque fois que votre caisse vous le demande

**350 points de mise à jour** sont à votre disposition dans la plupart des pharmacies et aux guichets automatiques des agences de la Cnam.

**La carte Vitale, c'est la garantie d'être remboursé(e) en 5 jours**

*Plus d'infos sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)*

# Ça s'est passé à Lassy...

**Le 22 Avril, défilé de Carnaval des enfants costumés dans les rues.**



**Le 8 Mai, cérémonie de commémoration**



**Le 28 Mai, Les Arts 2 Rues envahissent la place St Martin.**



# LASSY Forum des Associations

## 10 septembre 2011

**Salle des fêtes Joseph Legendre de 9h00 à 13h00**

Profitez de cette occasion pour venir découvrir les activités sportives, culturelles, nature,... qui vous sont proposées par les associations lasséennes et cantonales.



### SERVICE D'AIDE AUX DEVOIRS

Contacts :

aide-devoirs.lassy@laposte.net

C. FALAISE, présidente 02 99 42 06 04

V. MASSON, secrétaire 02 99 42 17 65

D. DOREAU, comptable 02 99 42 04 62



### US LASSY : section Football

Contact :

uslassy@free.fr

Dimitri GAUDICHON - Président

Christophe PORCHER - 02 99 42 11 93

Mickaël LESVENTES - 02 99 57 81 74

### SOURIRE MALGACHE



Contacts :

Catherine VALDRINI

02.99.42.06.74

souriremalgache@free.fr

### VITAGYM



Contacts :

D.HUMBERT-LAFAYE

02.99.42.16.79

Karine COLLET

02.99.42.17.23.

vitagym@gmw.fr

### BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ESPACE MULTIMEDIA



Contact :

Anne DEBRAY,

Agent municipale et l'Équipe des bénévoles

02.99.42.02.87



### APE : Association des Parents d'élèves



Contact :

Hugues MOULARD

02.99.42.09.36

### CCL (Communauté Chrétienne Locale)



Contact :

Catherine ROQUAIS

02 99 42 02 17

### COMITE des FETES



Contact :

Franck FILLIATREAU

06 16 16 77 97

### TRAVAUX MANUELS



Contact :

Sarah DUTAY

02 99 42 08 27

Pot de l'amitié à  
12h30  
offert par  
la municipalité

### Association « Le Pont de Pierres »



Contact :

Monique VIGNE

06 28 84 14 41

02 99 14 26 44 (Rennes)

Siège : 4, rue Pierre-Marie Josse à Lassy

### LES AINÉS RURAUX LE CLUB DES AJONCS



Contacts :

Joseph ou Marie-Claude

CLOTEAUX 02.99.42.03.73

Marie-Claude PITHOIS 02.99.51.19.25.

### CPG - CATM TOE VEUVES



Contact :

Jean-Baptiste MOUNIER

02 99 42 12 10

### ACCA



Contact :

Jean-Yves ORAIN

06.73.28.55.50